

**Exposé annuel  
sur les activités  
d'orientation professionnelle  
dans la Communauté**



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**Exposé annuel  
sur les activités  
d'orientation professionnelle  
dans la Communauté**

1968



## Sommaire

	Pages
INTRODUCTION	7
VUE D'ENSEMBLE	9
CHAPITRE I — <i>Evolution des activités d'orientation professionnelle au cours des trois dernières années (1965, 1966, 1967)</i>	11
A. Orientation des jeunes	12
1. Belgique	12
2. République fédérale d'Allemagne	15
3. France	25
4. Italie	35
5. Luxembourg	38
6. Pays-Bas	40
B. Orientation professionnelle des adultes	43
1. Belgique	43
2. République fédérale d'Allemagne	46
3. France	48
4. Italie	57
5. Luxembourg	57
6. Pays-Bas	57
CHAPITRE II — <i>Evolution des dispositions législatives et réglementaires</i>	59
1. Belgique	59
2. République fédérale d'Allemagne	59
3. France	60
4. Italie	61
5. Luxembourg	63
6. Pays-Bas	63
CHAPITRE III — <i>Organisation — Budget — Personnel</i>	65
A. Organisation — Budget	65
1. Belgique	65
2. République fédérale d'Allemagne	66
3. France	67
4. Italie	69
5. Luxembourg	70
6. Pays-Bas	70

	Pages
B. Personnel	71
1. Belgique	71
2. République fédérale d'Allemagne	72
3. France	73
4. Italie	77
5. Luxembourg	77
6. Pays-Bas	77
 CHAPITRE IV — <i>Fonctionnement</i> — <i>Perspectives</i>	 79
A. Méthodes de fonctionnement	79
1. Belgique	79
2. République fédérale d'Allemagne	79
3. France	79
4. Italie	80
5. Luxembourg	81
6. Pays-Bas	81
B. Etudes et recherches	81
1. Belgique	81
2. République fédérale d'Allemagne	82
3. France	82
4. Italie	84
5. Luxembourg	85
6. Pays-Bas	85
C. Perspectives d'évolution des activités	85
1. Belgique	85
2. République fédérale d'Allemagne	86
3. France	88
4. Italie	89
5. Luxembourg	89
6. Pays-Bas	90

## Introduction

Le présent exposé annuel — le deuxième de la série — a été établi par la Commission des Communautés européennes en collaboration étroite avec les administrations des Etats membres (ministères de l'Education nationale et ministères du Travail ou des Affaires sociales).

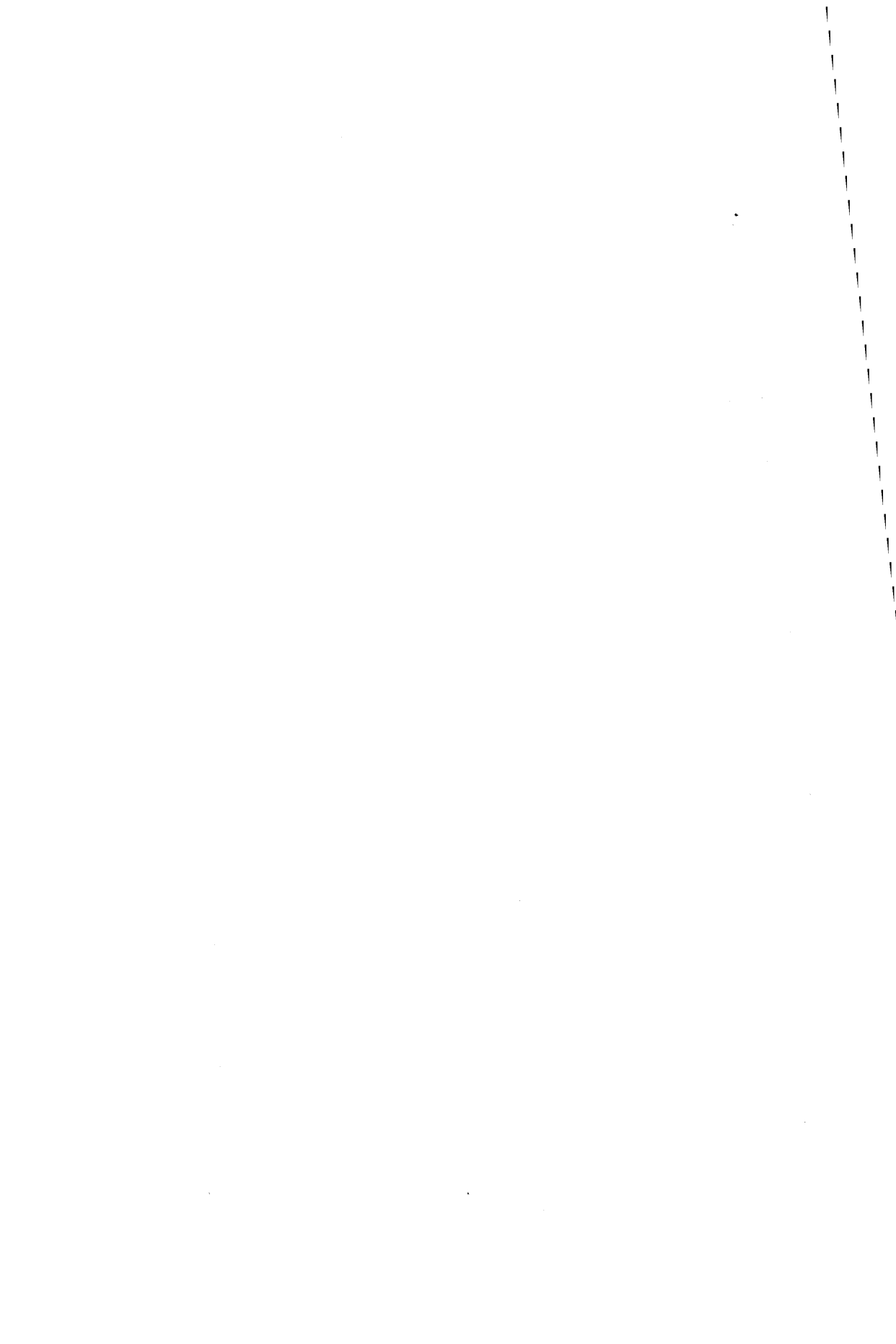
Il s'insère dans le cadre du programme de travaux prioritaires entrepris par la Commission, en accord avec le Conseil (décision du 5 juin 1967), dans le domaine de l'orientation professionnelle. Par sa nature et par son contenu, il apporte une contribution régulière aux échanges d'informations et d'expériences entre les Etats membres sur les problèmes d'orientation professionnelle des jeunes et des adultes et sur leurs solutions, appliquées ou envisagées dans les six Etats.

Par là, il répond également à la Recommandation de la Commission aux Etats membres, en date du 18 juillet 1966, tendant à développer l'orientation professionnelle (1). Le paragraphe 4 de cette Recommandation, qui vise à renforcer la collaboration communautaire, prévoit que, dans le cadre de tels échanges, sera notamment établi et diffusé chaque année un exposé de synthèse sur les activités d'orientation professionnelle et sur les progrès et expériences réalisés dans ce domaine au cours de l'année écoulée.

Suivant la ligne générale de l'exposé annuel précédent (1967), le présent exposé (1968) s'attache à mettre en lumière l'évolution des activités au cours des trois dernières années (1965, 1966, 1967). Dans un souci de concision, il se borne à mentionner les modifications les plus importantes qui ont été enregistrées au cours de la dernière année écoulée en ce qui concerne les aspects quantitatifs ou qualitatifs des activités considérées et notamment : l'organisation, l'équipement (budget et personnel) et les méthodes de fonctionnement des services d'orientation scolaire et professionnelle. En outre, il s'efforce de dégager les problèmes qui restent posés à ces services, tout en précisant l'orientation des recherches en cours, éventuellement les réformes envisagées ainsi que les perspectives d'amélioration des activités.

---

(1) Publiée au « Journal officiel des Communautés européennes » n° 154, du 24-8-1966.





## Vue d'ensemble

Les remarques générales qui ont été formulées dans l'Exposé annuel précédent (1967) à propos du rôle croissant de l'orientation scolaire et professionnelle et du développement graduel des activités d'orientation, demeurent, dans l'ensemble, d'actualité. Les principales données qui ont été rassemblées dans le présent Exposé illustrent et confirment les tendances d'évolution déjà décrites, brièvement rappelées ci-après et complétées.

1. Les efforts tendant à développer et à améliorer l'action d'orientation — sous ses aspects quantitatifs et qualitatifs — ont été poursuivis et intensifiés par les Etats membres. La description des activités récentes montre que l'une des préoccupations fondamentales des autorités nationales responsables dans le domaine de l'éducation et de l'emploi de la main-d'œuvre est de mettre effectivement à la portée du plus grand nombre possible de personnes, jeunes et adultes, des services d'orientation scolaire et professionnelle efficaces.

Cette préoccupation qui s'affirme chaque année davantage dans les faits, est justifiée notamment par l'expansion démographique, la prolongation de la durée et l'accroissement du taux de la scolarité, la transformation et la diversification des systèmes d'éducation ainsi que des activités professionnelles, en même temps que par la structure mouvante de la population active et les changements qui interviennent dans la nature et le niveau des qualifications des travailleurs.

2. Dans le cadre général des activités d'orientation, l'action d'information proprement dite revêt une importance primordiale qui tend à s'accroître encore. Elle s'adresse, en effet, de façon générale, à un public de plus en plus large et, pour satisfaire à des besoins d'information plus précise, à des catégories déterminées de personnes plus nombreuses. En outre, elle comporte des aspects multiformes, tant par les bénéficiaires auxquels elle est destinée que par la nature plus variée des renseignements communiqués. Ces besoins accrus de renseignements exigent une plus grande sélectivité et un renforcement notable des moyens de documentation et d'information : information de masse; informations spécialisées au profit de groupes distincts de personnes; informations individuelles adaptées aux cas spécifiques des consultants; informations portant notamment sur les voies et moyens de la scolarité générale et professionnelle, sur les exigences et les capacités requises par les diverses activités, sur les perspectives d'évolution du marché de l'emploi dans les différentes branches et professions, sur les problèmes et sur les possibilités d'adaptation, de conversion, de promotion et de perfectionnement professionnels.

Le premier chapitre du présent Exposé contient des données chiffrées et autres qui précisent l'action menée par les Etats membres sous ces différents aspects.

Il convient de souligner que l'action d'information, de caractère général et préalable, ne peut être confondue avec l'orientation à proprement parler, du fait qu'elle ignore les différences individuelles des consultants.

Par ses effets publicitaires, l'information peut parfois aboutir à des résultats négatifs, quelle que soit la qualité de son contenu, lorsqu'elle incite effectivement

des jeunes à exercer des métiers qui ne leur conviennent pas, eu égard aux exigences physiques, intellectuelles ou caractérielles requises.

L'information peut être donnée de façon collective (radio, presse, expositions, conférences, documentation...); si elle est fournie individuellement, elle prend la forme d'une consultation personnelle.

Dans l'ordre chronologique, l'information précède normalement les opérations d'orientation, sans pouvoir se substituer à celles-ci : examens médicaux, psychologiques et sociaux d'orientation; formulation des conseils d'orientation, autres opérations concernant les suites des examens et des conseils ou décisions prises (motivation, réalisation, résultats); la réalisation de la décision est qualifiée parfois par l'expression de « guidance ».

3. Par ailleurs, les services considérés s'attachent à rendre plus accessibles, plus précis et mieux adaptés aux cas d'espèces, les *conseils individuels* d'orientation. Les entretiens individuels se multiplient et les consultations ont tendance à prendre un caractère plus approfondi.

4. En outre, on constate que l'ensemble des informations et des conseils fournis aux différentes étapes de la vie scolaire et professionnelle tend à s'intégrer dans un *processus continu*. Ainsi, les liaisons deviennent plus étroites entre les opérations successives d'information et de conseil; par là, s'affirme l'aspect « dynamique » de la tâche d'orientation qui tend à s'adapter avec continuité aux circonstances et aux problèmes nouveaux que rencontre le consultant jeune ou adulte.

5. Enfin, il importe de noter qu'à mesure que s'étendent et se perfectionnent les activités d'orientation, les autorités responsables prennent plus nettement conscience de son volume global qui est considérable, de sa difficulté qui est réelle, et de l'importance des lacunes d'ordre quantitatif et qualitatif qui subsistent encore. Aussi, compte tenu de l'évolution actuelle, est-il permis de se demander si l'ensemble des besoins d'orientation ne tend pas à croître, parfois, à un rythme plus élevé que celui des moyens d'y satisfaire.

En tout état de cause, l'expérience justifie sans aucun doute la nécessité de poursuivre, de façon systématique, les efforts visant à étendre et à améliorer les activités d'orientation. De tels efforts rejoignent précisément les objectifs de la Recommandation de la Commission aux Etats membres en date du 18 juillet 1966.

## **Evolution des activités d'orientation professionnelle au cours des trois dernières années (1965, 1966, 1967)**

Le présent chapitre rassemble les données relatives aux principales opérations effectuées par les services d'orientation scolaire et professionnelle des Etats membres au cours des années 1965, 1966 et 1967. Il s'attache à dégager, outre les tendances majeures de l'évolution des activités d'orientation pendant cette période triennale, les principaux changements intervenus au cours de la dernière année considérée ainsi que les perspectives d'amélioration envisagées à propos de l'organisation et du fonctionnement des services étudiés.

L'utilisation des données statistiques et autres appelle les mêmes réserves que celles qui ont été formulées dans l'Exposé annuel précédent (1967) auquel il convient de se référer.

Il suffira de rappeler que, dans l'analyse des activités, une première distinction fondamentale a été faite en ce qui concerne, d'une part, l'orientation des jeunes (y compris les adolescents en cours de formation générale ou professionnelle) et, d'autre part, l'orientation des adultes (y compris les adolescents recherchant ou exerçant une activité professionnelle).

Une seconde division fondamentale vise, d'une part, les informations (informations collectives et informations individuelles) et, d'autre part, les examens d'orientation (examens psychologiques, examens médicaux, examens sociaux, examens divers). Dans le présent exposé, on s'est efforcé de compléter cette seconde division par des éléments relatifs à l'exploitation des résultats des opérations précédentes en indiquant, si possible, les corrélations statistiques existant entre les informations ou conseils donnés et leurs suites, ce qui implique évidemment une vérification de celles-ci. Au stade actuel, ces corrélations dont l'utilité est reconnue, ne sont pas encore, cependant, établies de façon systématique.

Parmi les moyens de répondre à la nécessité de développer l'action d'information, le présent Exposé mentionne, pour la première fois, l'établissement de projets concernant l'utilisation, à plus ou moins long terme, d'*ordinateurs électroniques*. Il y a tout lieu de supposer que l'étude et surtout l'application expérimentale de tels projets, susciteront, dans le cadre communautaire, un intérêt d'autant plus vif que les services compétents des six Etats recherchent les moyens les plus appropriés pour satisfaire aux exigences croissantes de la tâche d'information qui joue un rôle capital dans l'orientation scolaire et professionnelle.

## A. ORIENTATION DES JEUNES <sup>(1)</sup>

### 1. Belgique

#### 1a. Informations

##### Ministère de l'Education nationale

Les activités mentionnées dans l'exposé annuel précédent (1967) ont été poursuivies. Un effort spécial a été fait pour l'information des filles par la diffusion d'une brochure spéciale et par l'organisation de séances publiques à l'initiative du groupement des « Femmes universitaires ».

A l'exception de l'organe hebdomadaire de la Ligue des familles nombreuses, la presse écrite, parlée et la télévision ont fait appel à des professionnels de l'orientation : conseillers-directeurs ou conseillers des offices et des centres. Le mouvement commencé en 1966 s'est accentué en 1967.

Le Conseil supérieur de l'orientation professionnelle a présenté au Ministre de l'Education nationale un avant-projet d'institution chargée de regrouper toutes les informations de quelque source qu'elles viennent pour les mettre à la disposition des consultants. Le projet, à long terme, vise à mettre en œuvre des *ordinateurs électroniques* pour emmagasiner, traiter et diffuser l'information.

##### Ministère de l'Emploi et du Travail

#### a 1. Informations collectives

Outre les activités indiquées dans l'exposé annuel précédent, il faut citer pour l'année 1967, la création de plusieurs *films* d'information professionnelle destinés à être projetés dans les écoles et à l'occasion de réunions de parents. Chaque film traite des activités d'un groupe professionnel : les services de transport, les métiers de la transformation des métaux, les métiers de la construction, etc... L'édition d'une brochure d'information professionnelle, destinée aux élèves, aux parents et aux enseignants, est en cours de réalisation.

D'autre part, les *treize brochures* reprenant les définitions d'environ 3 300 activités ont été distribuées, en particulier dans les offices d'orientation professionnelle et les centres psycho-médico-sociaux qui travaillent exclusivement au profit des élèves. Ces brochures reprennent également des professions groupées par grands secteurs d'activité.

#### a 2. Informations individuelles

Ces informations sont essentiellement destinées aux jeunes qui achèvent leur scolarité. Un effort considérable a été réalisé cette année dans le domaine de l'information individuelle, parce que l'efficacité de ce type d'information paraît plus grande ou tout au moins s'exercer plus en profondeur.

---

(1) Y compris les adolescents en cours de formation générale ou professionnelle.

Une meilleure collaboration avec les centres psycho-médico-sociaux relevant du ministère de l'Education nationale a été instituée par la création d'une simple carte qui, remplie par ces centres, informe le service de placement « jeunes » de l'Office national de l'Emploi (ONEM) des élèves qui quittent les écoles au cours ou à la fin de leur scolarité.

Cette carte permet aux agents de ce service de convoquer ces jeunes à l'Office. Ces contacts plus fréquents se sont développés entre les placeurs du Service de la « Tutelle » et les agents de ces centres. Ceux-ci ont incité les jeunes à s'adresser aux services régionaux de l'ONEM au moment où ils recherchaient un emploi et, dans les cas difficiles, une continuité d'action a été assurée entre les services relevant du ministère de l'Education nationale et ceux relevant du ministère de l'Emploi et du Travail.

Ce mode de collaboration a porté ses fruits puisque le nombre de jeunes gens sortis des écoles et qui se sont fait inscrire auprès des bureaux régionaux de placement durant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 1967 s'est élevé à 10 925 contre 7 692 seulement pendant la même période de 1966, ce qui représente une augmentation de près de 42 %.

## 1 b. Ex a m e n s

### Ministère de l'Education nationale

Le tableau 1 montre l'évolution de la population de jeunes en cours de formation.

TABLEAU n° 1

### Belgique

#### Population de jeunes en cours de formation

Groupe d'âge	1965	1966 (2)	1967 (2)
14 à 16 ans	448 116		
16 à 18 ans (1)	172 359		
Totaux	620 475		

(1) Fin de l'enseignement secondaire.

(2) Chiffres non disponibles.

Le tableau 2 indique la répartition des examens effectués par les services d'orientation relevant de l'Education nationale.

TABLEAU n° 2

**Belgique**

*Répartition des examens concernant les jeunes, effectués par les Services du ministère de l'Education nationale*

Examens	1965	1966	1967
Examens médicaux	(1)	352 087	374 432
Examens psychologiques	283 285	400 629	548 943
Interventions sociales ou de « guidance »	407 728	269 912	331 142
Totaux		1 022 628	1 254 517

(1) Non comptabilisés.

L'augmentation du nombre d'examens résulte de l'« explosion scolaire » : les jeunes continuent leur formation dans les écoles où les problèmes du choix des études dans la perspective du choix professionnel final se multiplient.

Au total, on compte 31 912 examens collectifs sans conclusions individuelles structurant toutes les données médicales, sociales et psychologiques : ce sont des « expertises » limitées aux examens psychométriques.

Les examens psycho-médico-sociaux comportent un examen médical, une enquête familiale et sociale, des investigations sur les aptitudes intellectuelles (verbales, numériques et spatiales), sur les intérêts et sur les réactions caractérielles.

**Ministère de l'Emploi et du Travail**

Parmi les jeunes, n'ont été examinés par les centres médico-psychotechniques de l'Office national de l'Emploi que ceux pour lesquels les placeurs du Service de la « Tutelle » ont éprouvé de très grandes difficultés de placement.

Leur nombre s'élève à 290 pour l'ensemble du pays alors que le nombre d'inscriptions de jeunes s'est élevé à 10 925 et le nombre de placements à 1 770. Ces examens doivent être rangés dans la catégorie des examens individuels.

Ce faible nombre d'examens réalisés dans les centres médico-psychotechniques de l'ONEM s'explique par le nombre très réduit de leurs agents (24) et par le fait que ces centres assurent également d'autres missions.

Par ailleurs, il faut noter que les agents du service « Placement » de l'ONEM envoient de jeunes demandeurs d'emploi dans des offices d'orientation scolaire

et professionnelle organisés ou subsidiés par le ministère de l'Education nationale. Ceux-ci ont assuré 799 examens d'orientation de jeunes demandeurs d'emploi.

### 1c. Exploitation des examens : tutelle et guidance

Par « tutelle », on entend l'action exercée par les autorités scolaires, professionnelles ou par les parents; par « guidance », l'action directe sur le consultant, qui vise la réalisation même des décisions prises à la fin des examens. Ne sont pas comptabilisées comme telles les interventions en vue de conseils sur les problèmes psychologiques, au moyen d'entretiens, mais sans examen préalable.

#### Ministère de l'Education nationale

Le nombre d'interventions de tutelle ou de guidance s'est élevé à 331 142 en 1967. Ces interventions sont exercées par les psychologues, les assistants sociaux, les médecins et les infirmières titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur.

#### Ministère de l'Emploi et du Travail

Une surveillance a été également exercée par les agents du Service de la « Tutelle ». On peut considérer que cette surveillance fait partie des activités de l'orientation professionnelle, si l'on admet que celle-ci comprend des activités d'ordre éducatif ou de guidance.

A l'Office national de l'Emploi, la surveillance doit être considérée plus comme un contrôle administratif que comme une intervention à caractère psychologique.

Au total, 9 571 cas ont fait l'objet de cette surveillance en 1967; 6 765 placements, soit 71 %, ont été considérés comme satisfaisants; 1 097, soit 11 %, comme douteux; 337 placements, soit 4 %, comme non satisfaisants; 1 372 placements, soit 14 %, n'ont pu être appréciés.

## 2. République fédérale d'Allemagne

Comme il est indiqué dans l'Exposé annuel précédent, la distinction entre l'orientation professionnelle des jeunes et celle des adultes n'a pas, en Allemagne, un caractère rigoureux. Ainsi, les personnes conseillées au cours de l'année de référence sont assimilées aux « jeunes », tandis que les personnes à conseiller ayant terminé leurs études au cours des années précédentes sont assimilées aux « adultes ».

Par ailleurs, les statistiques relatives à l'orientation professionnelle se rapportent à des périodes différentes. Ainsi, le rapport pour l'année 1966-1967 comprend la période du 1<sup>er</sup> juillet 1966 au 30 septembre 1967, en Bavière du 1<sup>er</sup> octobre 1966 au 30 septembre 1967 et, pour Berlin-Ouest, du 1<sup>er</sup> juillet 1966 au 30 juin 1967. Cette diversité de périodes de références s'explique par des mesures d'organisation scolaire et de politique d'éducation qui varient selon les « Länder » en fonction des systèmes d'éducation générale. Dans la plupart des « Länder », l'organisation scolaire a été modifiée de façon à fixer une date uniforme en automne pour le début de l'année scolaire. Cependant, pour une période transitoire, il existe encore des différences : la date des sorties à l'achèvement de la

scolarité a été modifiée en liaison avec l'augmentation d'une année de la durée de l'obligation scolaire qui a été portée à neuf années. Pour ces raisons, sept « Länder » ont introduit deux années scolaires courtes (la première de Pâques à novembre-décembre 1966 et la seconde de cette dernière date jusqu'en juillet 1967). Les tâches et les activités de l'orientation professionnelle ont dû s'adapter à ses changements.

Le tableau 3 fait ressortir l'évolution du nombre de personnes à conseiller au cours des années 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967.

TABLEAU n° 3

République fédérale d'Allemagne

Evolution du nombre des personnes à conseiller

	1964-1965			1965-1966			1966-1967		
	M (1)	F	T	M	F	T	M	F	T
Total (jeunes et adultes)	430 160	379 730	809 890	427 310	381 360	808 670	541 441	471 948	1 013 389
Jeunes (2)	308 570	285 860	594 430	299 140	277 500	576 640	393 239	360 168	753 407
N'ayant pas encore terminé leurs études	17 560	14 540	32 100	23 130	21 660	44 790	31 359	32 166	63 525

(1) M = sexe masculin; F = sexe féminin; T = total.

(2) Ayant terminé leurs études au cours de l'année de référence.

2a. Informations professionnelles

L'une des tâches essentielles de l'orientation est de donner une information professionnelle générale et étendue afin d'atteindre la plus grande efficacité possible. Elle a pour but l'acquisition d'une vue exacte des problèmes fondamentaux du choix professionnel, d'une connaissance générale des exigences et des perspectives d'évolution des professions, des moyens de formation et de perfectionnement professionnels ainsi que de l'évolution générale des entreprises et du marché de l'emploi. L'Institut fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage doit présenter des suggestions quant au choix de la profession et préparer et compléter les autres aides de l'orientation : conseils individuels, octroi de possibilités de formation, promotion professionnelle.

L'action d'information professionnelle s'accomplit au moyen de *mesures collectives* importantes telles que les suivantes :

— entretiens dans les écoles, entretiens concernant l'orientation scolaire et réunions de parents. Il s'agit de l'orientation des jeunes quittant l'école et, de façon



croissante, des jeunes susceptibles d'accéder à un niveau scolaire plus élevé ou de passer à un autre système d'éducation;

— séries de *conférences d'information* sur les professions et sur les études et manifestations analogues avec la participation des représentants des professions, des écoles techniques et supérieures;

— *expositions professionnelles* qui contribuent à illustrer les activités professionnelles et qui intéressent, outre des catégories déterminées de personnes, un large public;

— des *projections de films* en vue d'éclairer les problèmes du choix professionnel et d'illustrer le monde des professions et du travail;

— des *visites organisées* dans les centres de formation en ce qui concerne les professions et les études et qui permettent d'approfondir les connaissances grâce à une vision de la pratique;

— *information du public* sur les problèmes du choix professionnel et de l'orientation sur une base aussi large que possible, au moyen de publications dans la presse, de présentation de films, d'émissions de radio et de télévision.

L'École participe à l'exécution des opérations tendant à préparer le choix professionnel. A cette fin, les services d'orientation assistent l'École au moyen de :

— la mise à la disposition gratuite d'une documentation sur les professions, de calendriers, de films, d'images, etc.;

— information du personnel enseignant sur les professions et la promotion professionnelle des jeunes, à l'occasion de conférences faites au profit des maîtres ou de promotions de futurs maîtres dans les écoles supérieures de formation du personnel enseignant.

#### **Le système d'information professionnelle - Ses moyens**

L'analyse qui suit tend à faciliter la compréhension du système d'information professionnelle existant en Allemagne.

— *Orientation individuelle* - Moyen : « Blätter zur Berufskunde » (Fiches d'information sur les professions);

— *Entretiens scolaires - projections de films - réunions de parents* - Moyens : diapositives, livre de poche sur le choix de la profession au profit des garçons de l'enseignement secondaire « Der Anstoss » (L'Impulsion) et des filles « Die Brücke » (Les Ponts); films d'information professionnelle, calendriers muraux « Berufe im Bild » (Professions en images);

« Berufe zwischen Wissenschaft und Praxis » (Professions entre la Science et la Pratique), « Heute Abiturient — Morgen Student » (Aujourd'hui, bachelier — Demain, étudiant), « Vom Abitur in den Beruf » (Du baccalauréat à la profession).

— *Information professionnelle pragmatique* - Moyens :

*Ecoles secondaires* : information des maîtres « Berufskunde für Hauptschulen » (Information professionnelle pour les écoles secondaires); cahier de travail des élèves « Auf dem Wege zum Beruf » (Sur la voie de la profession);

*Ecoles spécialisées* : information des maîtres « Berufe für behinderte Jugendliche » (Professions pour jeunes handicapés); cahier de travail des élèves handicapés mentaux « Auf dem Wege zum Beruf » (Sur la voie de la profession, édition A);

*Realschulen* <sup>(1)</sup> : information des maîtres et des élèves féminins « Berufe zwischen Wissenschaft und Praxis » (Professions entre la Science et la Pratique);

— *Information professionnelle et pédagogique* : émissions de télévision en vue d'une information professionnelle; document concernant les parents « Mehr wissen » (Connaître davantage); expositions professionnelles; séries de conférences d'information professionnelle.

— *Publications d'information professionnelle*.

#### a 1. Informations collectives

##### **Moyens d'information**

Afin de rendre efficace l'information professionnelle et de renforcer tout spécialement les mesures d'information collective, un grand nombre d'instruments de travail ont été développés. Au cours de l'année écoulée, les efforts ont tendu à nouveau à compléter et perfectionner ces instruments d'information professionnelle dans le but de créer un système complet d'information professionnelle qui touche aussi bien le public en général que des groupes particuliers de personnes intéressées.

Dans le domaine de l'information professionnelle et pédagogique, a été créé un livre du maître pour les maîtres de l'enseignement secondaire : « Berufskunde für Hauptschulen » (Informations professionnelles pour les écoles secondaires). D'une étendue de 264 pages, ce livre doit permettre aux maîtres de l'enseignement secondaire de familiariser les élèves avec le monde du travail et des professions, ainsi que le prévoient de plus en plus les programmes d'éducation. En outre, le cahier de travail et de lecture, établi pour la première fois au cours de l'année 1966, au profit des écoles secondaires, « Auf dem Wege zum Beruf » (Sur la voie de la Profession) a été revu et présenté en quatre couleurs, de manière à adapter les catégories de thèmes prévus par le manuel du maître. Un cahier de travail des élèves a été également créé « Auf dem Wege zum Beruf - Ausgabe A » (Sur la voie de la Profession - édition A) en faveur des jeunes handicapés mentaux.

Les autres documents d'information professionnelle ont été, dans la mesure nécessaire, modifiés dans leur contenu et dans leur présentation.

Le tableau 4 indique la répartition de la documentation imprimée destinée à l'information professionnelle.

En matière de films parlants, ont été créés le film « Du hast die Wahl » (Tu as le choix) comme première partie d'une série de films pour les élèves de l'enseignement secondaire et le film d'action sur les problèmes fondamentaux du choix professionnel « Die Entscheidung » (La Décision) qui doit inciter les jeunes à préparer et à opérer sérieusement dans leur choix professionnel.

Comme par le passé, le service de l'orientation professionnelle a utilisé le moyen de l'information de masse afin de toucher simultanément des groupes nombreux de personnes. Ainsi, la Télévision allemande, en coopération avec l'Institut fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage, a établi pour le premier programme

---

(<sup>1</sup>) Etablissements du second degré d'enseignement moyen.

TABLEAU n° 4

**République fédérale d'Allemagne**  
*Répartition de la documentation imprimée  
destinée à l'information professionnelle*

Documentation	Tirage	
	Période	Nombre d'exemplaires
Documentation « Blätter zur Berufskunde » (Fiches d'information professionnelle)		
Tome 1 — Professions pour élèves de l'enseignement primaire (250 monographies professionnelles)	année	11 000
Tome 2 — Professions pour élèves sorties avec succès d'une « Realschule » (122 monographies professionnelles)	année	13 800
Tome 3 — Professions pour « Abiturienten » (bacheliers) (123 monographies professionnelles)	année	6 300
Tome 4 — Professions n'exigeant qu'une formation élémentaire (mise au courant) (en préparation)	année	9 700
Livres de poche concernant le choix professionnel des élèves de l'enseignement primaire		
« Der Anstoss » (L'Impulsion), pour garçons	année	350 000
« Die Brücke » (Les Ponts), pour filles	année	350 000
« Berufe zwischen Wissenschaft und Praxis » (Professions entre la Science et la Pratique)		
pour élèves sorties avec succès d'une « Realschule » :		
— édition pour garçons	année	120 000
— édition pour filles	année	120 000
« Heute Abiturient — Morgen Student » (Aujourd'hui Bachelier — Demain Etudiant)	année	60 000
« Vom Abitur in den Beruf » (Du baccalauréat à la profession)	année	20 000
Livre de travail et d'exercices d'application du Maître « Berufskunde für Hauptschulen » (Information professionnelle pour les écoles secondaires)	1 édition	100 000
Cahier de travail et de lecture pour élèves de l'enseignement secondaire « Auf dem Wege zum Beruf » (Sur la voie de la profession)	année	700 000
Livre de travail et d'exercices d'application du Maître « Berufe für behinderte Jugendliche » (Professions pour jeunes handicapés)	1 édition	20 000
Cahier de travail des élèves « Auf dem Wege zum Beruf-Aufgabe A » (Sur la voie de la profession, édition A)	année	60 000
Documentation pour les parents « Mehr wissen » (Connaître davantage)	année	700 000
Calendriers muraux « Berufe im Bild » (Professions en images)		
— édition pour garçons	année	60 000
— édition pour filles	année	60 000

une série de films d'information professionnelle qui, sous le titre « Was soll ich werden ? » (Que dois-je devenir ?) seront projetés dans le programme de l'après-midi. La deuxième chaîne de Télévision a poursuivi l'émission « Die Drehscheibe » (La Plaque tournante), la série de films d'information professionnelle de court métrage.

En outre, la Radio-Télévision de Bavière a établi une série télévisée comportant cinq parties sous le titre « Beruf und Arbeit heute » (Profession et Travail Aujourd'hui). Par ailleurs, un accord a été conclu avec la Radio-Télévision allemande du Nord au sujet d'une série télévisée comportant six parties sur le thème « Berufe mit Zukunft » (Professions d'avenir). Ces deux séries doivent être projetées en janvier 1968.

### **Mesures d'information générale**

À côté de l'édition et de la diffusion de documents d'information portant sur les professions et sur les études, les informations et autres éléments intéressant directement et personnellement les élèves quittant l'école, qui affrontent le problème du choix professionnel, et à leurs parents, prennent une importance centrale.

Au cours de 40 600 entretiens scolaires en 1967, contre 30 400 en 1966, le personnel spécialisé des services d'orientation professionnelle a abordé les problèmes du choix professionnel avec les élèves des écoles primaires, secondaires, spécialisées et des « Realschule » ainsi que des lycées et des écoles de l'enseignement technique qui ont à prendre une décision au sujet de leur avenir professionnel.

En outre, à l'occasion de 5 760 réunions de parents en 1967, contre 4 680 en 1966, les responsables de l'éducation des enfants ont été directement et personnellement informés sur les problèmes du choix professionnel ainsi que sur les voies, moyens et possibilités de formation.

La forte augmentation du nombre des entretiens scolaires et des réunions de parents doit être attribuée au fait que, dans quelques « Länder », par suite des années scolaires de courte durée, les élèves ont achevé leur scolarité en deux promotions scolaires par année.

Par ailleurs, les conseillers et conseillères professionnels ont tenu des conférences d'information professionnelle. Ils ont participé à des manifestations ayant pour objet de donner une information sur le problème de la décision relative à l'avenir professionnel, à des catégories déterminées de personnes ou au public en général. Ces manifestations ont été organisées par des associations de jeunesse, des écoles donnant des cours du soir pour adultes, par l'Institut d'éducation des jeunes filles, des associations de femmes des régions rurales, des syndicats, des associations professionnelles et autres organismes s'intéressant à l'éducation de la jeunesse.

En 1967, 740 000 personnes, contre 470 000 en 1966, ont visité 33 expositions professionnelles organisées dans différentes localités et ont ainsi reçu des éléments d'information et d'initiation à l'orientation professionnelle.

Le tableau 5 rassemble les principales données relatives à l'information professionnelle générale :

TABLEAU n° 5

## République fédérale d'Allemagne

## Principales activités relatives à l'information professionnelle générale

Activités	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Total des entretiens dans les écoles	32 240	30 380	40 629
dont : dans des lycées	3 970	4 630	5 279
Réunions de parents	4 950	4 680	5 761
Autres conférences	3 050	2 920	3 107
Expositions se rapportant aux professions :			
— nombre	18	18	33
— visiteurs	192 700	270 200	740 200

## a 2. Informations individuelles - Conseils professionnels individuels

En matière d'orientation professionnelle, en Allemagne, on utilise, au lieu de l'expression « informations professionnelles individuelles » la notion de « conseils professionnels individuels » ou de « conseils individuels ».

Il ressort du tableau 3 qu'au cours de la dernière année de référence plus de 753 000 jeunes, dont 393 000 garçons et 360 000 filles, ont eu recours aux services d'orientation en vue d'obtenir des informations individuelles. Par rapport à l'année précédente, l'augmentation sensible du nombre de consultations, soit de 177 000 unités ou de 31 % environ, est due au fait déjà signalé que, dans quelques « Länder », par suite des années scolaires de courte durée, on compte deux promotions par année arrivant à achèvement de scolarité.

Parmi les élèves ayant terminé leur scolarité dans des écoles primaires, des « Realschule » ou établissements d'un niveau équivalent (fin du second degré d'enseignement moyen), on compte 85 à 90 % d'élèves qui ont reçu des conseils. Quant aux titulaires de l'« Abitur » (baccalauréat), ils se sont souvent considérés comme suffisamment informés grâce aux séries de conférences d'information professionnelle détaillée, où ils s'étaient déjà déterminés au sujet d'une orientation de leurs études. Ainsi, près de 60 % des jeunes gens et environ 66 % des jeunes filles possédant l'« Abitur » (baccalauréat) ont sollicité l'aide de l'orientation professionnelle au cours d'entretiens individuels. En moyenne générale, 83 % des élèves achevant leur scolarité ont consulté les services d'orientation professionnelle au cours de la dernière année de référence.

Le tableau 6 indique l'évolution de la répartition des jeunes conseillés par rapport au total des jeunes sortant des écoles.

TABLEAU n° 6

## République fédérale d'Allemagne

Pourcentage des jeunes ayant recours à l'orientation professionnelle  
par rapport aux jeunes sortant des écoles

(en chiffres absolus et en %)

Jeunes sortant des écoles	1964-1965			1965-1966			1966-1967		
	M (1)	F	T	M	F	T	M	F	T
Total (2)	365 870	342 830	709 000	355 450	332 200	687 650	472 849	432 845	905 694
% des consultants	84	83	84	84	84	84	83	83	83
Elèves sortant de l'enseignement primaire (2)	273 050	262 230	535 280	260 090	248 910	509 000	383 351	285 632	668 983
% des consultants	88	86	87	88	86	87	89	87	88
Elèves sortant des « Realschulen » (3) et des lycées :									
— ne possédant pas le diplôme de fin d'études ou un diplôme équivalent	14 600	11 370	25 970	14 420	10 780	25 200	10 563	13 369	23 932
% des consultants	58	45	52	56	43	50	55	45	50
— possédant le diplôme de fin d'études ou un diplôme équiva- lent	45 520	51 230	96 750	47 570	52 900	100 470	84 856	92 364	177 220
% des consultants	88	86	87	87	85	86	87	85	86
— possédant l'« Abitur » (bac- calauréat)	32 700	18 000	50 700	33 380	19 600	52 980	68 279	42 480	110 759
% des consultants	65	67	66	66	72	68	59	67	63

(1) M et F : sexe (masculin et féminin).

(2) « Ratsuchende » : personnes désirant obtenir un conseil.

(3) « Realschulen » : établissements du second degré d'enseignement moyen.

Les efforts de l'orientation professionnelle, joint aux incertitudes croissantes et à l'indécision au sujet du choix professionnel, ont conduit à une participation plus forte des parents aux conseils individuels donnés aux jeunes. Une tendance s'est dessinée, selon laquelle l'entretien individuel a exigé plus de temps, de même que les consultations spécialisées ont été, dans une plus large mesure, nécessaires. Les causes de cette évolution sont constituées par les difficultés croissantes du

choix professionnel, les possibilités de placement multiples dans des centres d'éducation, des écoles et des entreprises, ainsi que par les évaluations sérieuses et en partie hésitantes des perspectives favorables offertes par les professions.

## 2 b. Ex a m e n s

La notion d'« examens collectifs » qui existe dans plusieurs pays, n'est pas utilisée par les services d'orientation professionnelle en Allemagne. En accord avec les consultants et les responsables de leur éducation, différents examens d'aptitude ont été organisés dans le cadre de l'orientation professionnelle :

— examens d'aptitudes qui portent sur une analyse et une évaluation complète des dispositions, capacités, aspirations, formes d'activité et comportement qui sont importants au regard de l'activité professionnelle. Ces examens sont réservés aux *psychologues*;

— examens d'aptitudes qui se limitent à la découverte de fonctions plus importantes et du comportement au travail. En règle courante, ces examens sont confiés à des conseillers professionnels ayant reçu un complément de formation appropriée;

— examens d'aptitudes qui servent à préciser les conditions physiques et de santé, l'état général et la capacité de résistance. Ces examens sont assurés par des médecins des bureaux de main-d'œuvre.

Comme autres éléments indicatifs, les services de l'orientation professionnelle utilisent, en règle générale, en vue du conseil et de la détermination des aptitudes, les résultats des examens en série pratiqués par les médecins scolaires ainsi que les résultats des examens médicaux effectués en application de la loi sur la protection du travail des jeunes.

A l'heure actuelle, étant donné que les statistiques concernant les avis psychologiques et les examens d'aptitudes doivent être améliorées et complétées, il n'est pas possible de fournir dans le présent Exposé des indications détaillées à ce sujet. Au total, 77 500 examens *psychologiques* ont été effectués au cours de la dernière année de référence (1966-1967) contre 61 558 l'année précédente (1965-1966), d'où une augmentation de plus de 15 900 unités, soit de 26 % environ. Ces données chiffrées concernent uniquement les examens effectués par des psychologues. Le nombre total d'examen d'aptitudes dépasse 95 000.

Le nombre des consultants examinés par les médecins chargés de participer à l'orientation professionnelle s'élève, pour l'année 1966-1967, à 17 162, contre 12 565 pour l'année 1965-1966. Les données chiffrées ci-dessus mentionnées n'ont pas été ventilées entre « jeunes » et « adultes », mais comprennent tous les groupes de personnes examinés.

## 2c. Exploitation des examens - Résultats

Comme les années précédentes, plus de la moitié des consultants « jeunes » se sont engagés dans une formation professionnelle au sein d'une entreprise. La proportion s'est à nouveau élevée des consultants qui désirent fréquenter une école d'enseignement professionnel ou technique ou une école supérieure.

Le tableau 7 indique la répartition détaillée des résultats des opérations d'orientation.

TABLEAU n° 7

## République fédérale d'Allemagne

Résultats des opérations d'orientation <sup>(1)</sup> destinées  
à éclairer le choix des établissements de formation ou de travail

	1964-1965			1965-1966			1966-1967		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Total des consultants	412 600	365 190	777 790	404 180	359 700	763 880	393 239	360 168	753 407
Choix des établissements de formation professionnelle générale									
— valeur absolue	240 300	154 140	394 440	229 940	150 720	380 660	251 035	167 018	418 053
— % par rapport au total	58	42	51	57	42	50	64	46	56
Choix d'une école supérieure									
— valeur absolue	21 620	9 770	31 390	23 000	11 500	34 500	33 123	19 821	52 944
— % par rapport au total	5	3	4	6	3	5	8	6	7
Choix d'une école professionnelle préparatoire ou spécialisée									
— valeur absolue	27 870	67 460	95 330	28 120	68 430	96 550	28 857	72 437	101 294
— % par rapport au total	7	19	12	7	19	13	7	20	14
Décisions consécutives aux conseils donnés									
— total en valeur absolue	289 990	231 380	521 370	281 060	230 650	511 710	313 015	259 276	572 291
— en %	70	63	67	70	64	67	80	72	76
— dont « jeunes » (%)	80	69	75	80	70	75			
— dont « adultes » (%)	41	43	42	41	44	42			
Choix d'un poste de travail									
— valeur absolue							11 616	33 820	45 436
— % par rapport au total							3	9	6
Autres conseils et informations									
— valeur absolue							62 946	61 629	124 575
— % par rapport au total							16	17	16
Consultants non encore placés									
— valeur absolue							5 662	5 443	11 105
— % par rapport au total							1	2	2

(1) Les chiffres de ce tableau concernent les « jeunes » et les « adultes ».



Au total, le nombre des jeunes qui, en Allemagne, ont commencé une formation professionnelle au cours de l'année 1966-1967, soit dans une entreprise, soit dans une école d'enseignement professionnel ou technique, ou par d'autres études, est de 313 000 garçons, soit 79,5 % des élèves sortants du sexe masculin et de 259 000 filles, soit 72 % des élèves sortants du sexe féminin.

### 3. France

#### 3 a. Informations

L'action d'information a été poursuivie en 1966-1967, tant par le Bureau universitaire de Statistique (B.U.S.) que par les services d'orientation scolaire et professionnelle et l'Institut pédagogique national.

##### a 1. Bureau universitaire de Statistique (B.U.S.)

###### a 1.1. Documents d'information

Comme en 1965-1966, les services du B.U.S. ont élaboré pour l'année 1966-1967 la brochure nationale d'information destinée aux élèves des classes de 3<sup>e</sup> (dernière année du premier cycle et palier essentiel d'orientation). Cette brochure, éditée à 650 000 exemplaires, a été fournie gratuitement aux élèves.

Des tracts présentant aux étudiants la réforme des études universitaires (en faculté des sciences, des lettres, de pharmacie, de médecine, de droit) ont été également largement distribués (100 000 exemplaires au minimum par tract).

Parmi les publications, figurent notamment :

— les numéros de la revue *Avenirs* : « La comptabilité d'aujourd'hui (octobre-novembre 1966 - 25 000 exemplaires); « La réforme des enseignements supérieurs » (décembre 1966 - 15 000 exemplaires); articles divers, notamment « Les hommes de la télévision » (janvier 1967 - 15 000 exemplaires); « Que faire sans le baccalauréat ? » (février-mars 1967 - 100 000 exemplaires); « Les carrières féminines » (avril-mai-juin 1967 - 185 000 exemplaires); « Les carrières de l'automobile » et articles divers (septembre 1967 - 30 000 exemplaires);

— les *Bulletins d'Information et de Documentation scolaires et professionnelles*, comprenant 9 numéros par an édités à 13 000 exemplaires, mais avec de nombreux tirages à part;

— *Le B.U.S. communique*, destiné à être affiché, comprend 20 numéros par an pour le tirage normal (18 000 exemplaires), 9 numéros pour le tirage « enseignement supérieur » (5 000 exemplaires);

— des *notices documentaires* : « Le professeur de musique » (1 000 exemplaires), « Le conseiller du travail » (1 000 exemplaires), « Le nouveau régime dans les facultés de lettres » (1 500 exemplaires), « Le nouveau régime dans les facultés de sciences » (1 500 exemplaires);

— des *feuilletts documentaires* : « Les études de biologie humaine », « La conseillère ménagère », « Liste des écoles d'ingénieurs accessibles au niveau du baccalauréat »;

— 26 *notices scolaires* concernant soit des diplômes, soit des écoles (généralement du niveau de l'enseignement supérieur);

— des *monographies professionnelles* : « Carrières de la pharmacie » (8 000 exemplaires), « Jardinières d'enfants » (7 000 exemplaires), « Masseur kinésithérapeute » (8 000 exemplaires), « Vétérinaire » (8 000 exemplaires), « Carrières de l'horticulture » (20 000 exemplaires);

— la publication hors série « Débouchés du baccalauréat » (30 000 exemplaires).

#### a 1.2. Informations collectives

Les causeries organisées par les centres régionaux ou locaux du B.U.S. sont effectués, soit par des documentalistes, soit par des personnalités invitées.

Le tableau 8 retrace l'évolution du nombre de ces causeries.

TABLEAU n° 8

#### France

*Causeries organisées par les centres régionaux et locaux du Bureau universitaire de Statistique*

Année	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Nombre de causeries	1 304	1 462	2 193

En outre, le nombre de causeries faites ou organisées par les professeurs-délégués du B.U.S. dans les lycées a été évalué à 6 500 environ pour l'année 1966-1967.

Le Bureau universitaire de Statistique, outre sa participation à des émissions radio-télévisées et à des expositions fixes ou itinérantes, a contribué à l'information collective du public par la production de films, en liaison avec les organismes professionnels.

Les quatre derniers films produits sont les suivants :

- « Les carrières d'infirmières »;
- « Le chapeau »;
- « Traditions - préjugés an 2000 »;
- « La petite mécanique ».

#### a 1.3. Informations individuelles

Les informations individuelles sont données par les centres locaux et régionaux du B.U.S. soit par lettres soit directement par la réception des visiteurs.

Le tableau 9 contient des statistiques faisant apparaître l'importance de ces informations individuelles.

TABLEAU n° 9

## France

Informations individuelles fournies par les centres régionaux  
et locaux du Bureau universitaire de Statistique

	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Nombre de visiteurs reçus	175 000	230 000	245 000
Nombre de réponses par letters	290 000	320 000	360 000

A ces informations individuelles, il convient d'ajouter les opérations de *placement des étudiants* dans des activités de caractère temporaire et exceptionnel, d'un total de 10 473 unités pour l'année 1966-1967 (1 590 à temps complet et 8 883 à temps partiel).

L'évaluation des *consultations documentaires* données par les professeurs-délégués du B.U.S. dans les lycées figure au tableau 10.

TABLEAU n° 10

## France

Évaluation des consultations documentaires données par les professeurs-délégués  
du Bureau universitaire de Statistique dans les lycées

	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Nombre de consultations documentaires	280 000	300 000	410 000

## a 2. Services d'orientation scolaire et professionnelle

## a 2.1. Documents d'information

Comme les années précédentes, chaque Inspection régionale d'orientation a été chargée d'élaborer la brochure destinée à l'information des élèves arrivant en fin de premier cycle (classe de 3<sup>e</sup>) et visant à compléter la brochure nationale éditée par le B.U.S. par une documentation sur les possibilités scolaires d'accueil de l'académie. Ces brochures sont distribuées gratuitement à tous les élèves de 3<sup>e</sup>.

En outre, de nombreux centres d'orientation scolaire et professionnelle élaborent également divers documents d'information au niveau départemental ou local.

## a 2.2. Informations collectives

Le tableau 11 montre l'importance croissante de ce type d'activité des centres d'orientation scolaire et professionnelle. Il est remarquable de constater que le nombre total de séances d'information a doublé entre 1964-1965 et 1966-1967.

TABLEAU n° 11

### France

*Informations collectives données par les conseillers d'orientation scolaire et professionnelle aux élèves et aux familles*

Informations collectives	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Causeries aux élèves	6 183	8 270	13 571
Causeries aux familles	2 013	2 283	2 157
Causeries diverses	575	758	1 651
Total	8 771	11 311	17 379

Les séances à l'intention des élèves s'effectuent dans le cadre scolaire. Elles accompagnent généralement un examen collectif mais tendent aussi de plus en plus à s'organiser en cycles de plusieurs séances suivant un programme annuel.

Elles ne se situent pas en marge du travail des conseillers d'orientation scolaire et professionnelle; elles s'intègrent dans le processus continu d'orientation. Un exemple de cette action psychologique est relaté dans le rapport du centre d'orientation scolaire et professionnelle de Chalons-sur-Marne (« A la recherche d'une méthode pédagogique de l'Information en classe de 3<sup>e</sup> »).

La classe de 3<sup>e</sup>, dernière année du premier cycle et fin de scolarité obligatoire est celle où l'action d'information devient la plus importante. Elle se poursuit également auprès des élèves achevant leur scolarité primaire (classe de fin d'études primaires) et commence à l'instituer dans les classes de second cycle notamment en seconde (1<sup>re</sup> année du second cycle) et en classes terminales (année du baccalauréat).

Les séances d'information à l'intention des familles ont généralement lieu en dehors des heures de travail. Elles sont souvent organisées dans le cadre des Associations de parents d'élèves et concernent des niveaux de classe divers. Elles sont cependant centrées le plus fréquemment autour des problèmes posés par l'entrée dans le premier cycle (classe de C.M.2) ou par l'entrée en classe de seconde (classe de 3<sup>e</sup>).

Un certain nombre d'inspections d'orientation scolaire et professionnelle participent également à des émissions régionales radio-télévisées sur divers aspects de l'orientation.

### a 2.3. Informations individuelles

L'action d'information individuelle des enfants s'effectue surtout à l'occasion des consultations, celle des parents lorsque le conseiller d'orientation scolaire et professionnelle les reçoit à la suite de ces consultations. L'information, en effet, ne peut se dissocier du conseil élaboré.

Mais, cette information est parfois communiquée à la famille indirectement, par l'intermédiaire du professeur principal de l'élève qui s'est préalablement entretenu avec le conseiller d'orientation scolaire et professionnelle et a reçu de lui les documents nécessaires, parfois aussi sous forme de renseignements pratiques inclus dans un compte rendu écrit de consultation.

Cette information individuelle est obligatoirement donnée par un conseiller. D'autres renseignements, qui ne sont pas consécutifs aux consultations, sont également donnés par le centre d'orientation scolaire et professionnelle, par lettre ou par téléphone. Le nombre des personnes ainsi informées est indiqué au tableau 12.

TABLEAU n° 12

#### France

*Informations individuelles données par les centres  
d'orientation scolaire et professionnelle*

Nombre de personnes informées(1)	1964-1965	1965-1966	1966-1967
par visite au centre d'O.S.P.	172 892	177 952	177 601
par lettre ou téléphone	118 524	144 073	123 470
Total	291 416	322 025	301 071

(1) Non comprises celles qui reçoivent des renseignements consécutifs aux consultations.

Il y a peut-être lieu de mettre en parallèle la légère diminution du nombre des personnes ainsi renseignées isolément avec l'effort croissant d'information individuelle et collective prolongeant les consultations.

Les tableaux 13 et 14 montrent l'évolution du nombre de consultants au cours des trois dernières années.

L'augmentation de ce nombre, de l'ordre de 3 %, est relativement faible mais les statistiques concernant les séances d'information et la participation des conseillers d'orientation scolaire et professionnelle aux conseils scolaires montrent que l'effort des centres se porte de plus en plus vers une *action psycho-pédagogique continue* dans le cadre scolaire. Les consultations proprement dites, individuelles ou collectives, ne peuvent donc plus être considérées isolément mais dans une perspective éducative et dynamique.

TABLEAU n° 13

## France

*Evolution du nombre des consultants des centres publics  
d'orientation scolaire et professionnelle*

Consultants	1964-65		1965-66		1966-67	
	public	privé	public	privé	public	privé
Elèves de C.M.2 (1)	204 450	4 303	188 401	3 563	191 105	3 500
Elèves des écoles primaires arrivant en fin de scolarité	138 587	6 258	130 837	5 680	116 459	5 737
Elèves des enseignements des econd cycle						
— sixième	117 749	1 620	138 514	1 498	149 438	1 484
— cinquième	65 721	2 538	75 106	2 249	77 165	2 472
— quatrième	10 997	1 356	12 280	1 181	16 039	1 441
— troisième	142 581	3 536	193 363	4 253	210 849	5 655
Elèves des enseignements de second cycle long	6 915	1 347	8 193	1 573	10 873	2 052
Autres niveaux et divers	113 637		105 245		103 667	
Total	821 595		871 936		897 936	

(1) 5e et dernière année de la scolarité élémentaire.

Les interventions au niveau du C.M.2 (dernière année de la scolarité élémentaire) se stabilisent à un niveau assez élevé (25 % de l'effectif).

Les interventions au niveau de la classe de fin d'études primaires, classe en voie de suppression, s'effectuent dans une proportion constante mais suivent, en valeur absolue, la courbe de diminution des effectifs.

A tous les niveaux de classe du premier cycle, par contre, le nombre des interventions augmente en absolue et en pourcentage.

La tendance vers une action systématique en faveur des élèves de 3<sup>e</sup> de l'enseignement public, constatée en 1966, se confirme donc ici.

De même, la poussée des consultants de second cycle se poursuit.

TABLEAU n° 14

## France

*Les consultants des centres publics par rapport  
aux effectifs scolaires de l'enseignement public*

Année	Effectifs et consultants	C.M.2. (1)	F.E.2. (2)	6 <sup>e</sup> (3)	5 <sup>e</sup> (4)	3 <sup>e</sup> (5)	Ensemble du 1 <sup>er</sup> cycle
1964-65	Effectifs scolaires	763 355	342 240	406 674	369 674	301 010	1 406 658
	Consultants						
	— valeur absolue	204 450	138 587	117 749	65 721	142 581	387 048
	— pourcentage	27	40	29	18	47	24
1965-66	Effectifs scolaires	759 150	319 704	455 299	389 812	306 175	1 482 619
	Consultants						
	— valeur absolue	188 401	130 837	138 514	75 106	193 363	419 263
	— pourcentage	25	41	30	19	63	28
1966-67	Effectifs scolaires	761 784	271 702	496 787	446 096	321 000	1 623 992
	Consultants						
	— valeur absolue	191 105	116 459	149 438	77 165	210 849	453 491
	— pourcentage	25	43	30	17	66	28

(1) C.M.2. : Cours moyen 2<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> année de scolarité, dernière année du cycle élémentaire, avant l'entrée dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (11-12 ans).

(2) F.E.2. : Fin d'études primaires 2<sup>e</sup> année, dernière année d'école primaire correspondant à la fin de la scolarité obligatoire à 14 ans, avant sa prolongation jusqu'au 16 ans.

(3) 6<sup>e</sup> : 6<sup>e</sup> année de scolarité, 1<sup>er</sup> année du premier cycle (12-13 ans).

(4) 5<sup>e</sup> : 7<sup>e</sup> année de scolarité, 2<sup>e</sup> année du premier cycle (13-14 ans).

(5) 3<sup>e</sup> : 9<sup>e</sup> année de scolarité, 4<sup>e</sup> et dernière année du premier cycle (15-16 ans).

## a 3. L'Institut pédagogique national

Dans le cadre de la radio-télévision scolaire, l'Institut pédagogique national a produit en 1967 une série d'émissions radiodiffusées sous le titre « Métiers et Professions ».

Ces émissions hebdomadaires, d'une durée de 15 à 20 minutes, sont surtout destinées à l'information des élèves de classes pratiques (classes prolongeant au-delà de 14 ans les classes de transition et les classes de fin d'études primaires).

Signalons également le rôle de l'Office de radio-télévision française dans l'information des familles, par des émissions particulières sur des problèmes d'orientation ou des rubriques de divers magazines.

### 3 b. Ex a m e n s

#### b 1. Services d'orientation scolaire et professionnelle

Les caractéristiques dégagées dans l'exposé annuel précédent (1967) concernant les examens collectifs et les examens individuels se retrouvent en 1967. Mais la comparaison entre la répartition des opérations effectuées figurant au tableau 15 et celle de 1966 permet de dégager certaines conclusions :

— l'activité des services d'orientation scolaire et professionnelle, sous la poussée démographique et les obligations consécutives à la réforme de l'enseignement de 1959, a dû adopter des *méthodes de masse*, à base d'*examens collectifs*, pour répondre aux besoins les plus urgents : légère diminution du nombre des examens collectifs ainsi que l'augmentation du nombre des examens individuels semblent refléter une tendance vers des *interventions plus individualisées*;

— d'autre part, la diminution du nombre d'autres types d'intervention s'explique, soit par une intégration de plus en plus poussée au milieu scolaire (la consultation directe du dossier scolaire tend par exemple à se substituer à la communication d'une fiche scolaire à remplir par les maîtres), soit par une *action plus continue* confirmée par l'augmentation du nombre de consultants ayant déjà bénéficié d'une consultation : le dossier d'orientation s'enrichit progressivement sans nécessiter la multiplication de certaines interventions;

— enfin, ces opérations ne peuvent s'interpréter que dans le cadre d'un *travail d'équipe* qui est souvent préparé par un contact direct entre le professeur principal, coordinateur de l'équipe enseignante, et le conseiller d'orientation scolaire et pro-

TABLEAU n° 15

#### France

Répartition des opérations effectuées au cours de l'année 1966-67

Opérations effectuées	Elèves de C.M.2.	Elèves de F.E.2.	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle long	2 <sup>e</sup> cycle court(1)	divers	Total
Examens collectifs	230 602	113 916	425 086	6 737	4 001	58 513	838 865
Examens individuels	6 938	50 606	78 527	11 036	2 156	60 094	209 357
Examens médicaux	7 709	65 287	34 921	1 150	990	46 950	157 007
Certificats d'O.P. délivrés (2)	115	17 828	1 818	114	359	33 654	53 888

(1) Collèges d'enseignement technique en 2 ans.

(2) Pièce obligatoire devant figurer dans le dossier du jeune apprenti qui entre en apprentissage.



fessionnelle, qui recueille surtout les éléments extra-scolaires. Ensuite, l'avis d'orientation est élaboré au sein des conseils de classe, auxquels les conseillers d'orientation scolaire et professionnelle participent de plus en plus comme l'indique le tableau 16.

**TABLEAU n° 16**

**France**

*Participation des conseillers d'orientation scolaire et professionnelle aux conseils scolaires*

Conseils	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Conseils de classe	12 635	16 409	24 070
Conseils d'orientation	9 804	10 582	11 862

Il ressort notamment du tableau 16 que le nombre de conseils de classes où la présence du conseiller d'orientation scolaire et professionnelle est effective a doublé en l'espace de deux ans. Ces conseils scolaires concernent les quatre niveaux du 1<sup>er</sup> cycle mais le niveau de la classe de 3<sup>e</sup> (dernière année du 1<sup>er</sup> cycle) est celui où le travail d'équipe entre les enseignants et les services d'O.S.P. semble actuellement le plus important. Signalons toutefois une très nette tendance à la participation des conseillers d'orientation scolaire et professionnelle aux conseils de classe de seconde (1<sup>re</sup> année du second cycle) et des établissements techniques.

**b 2. Bureau universitaire de Statistique (B.U.S.)**

Actuellement, 13 centres régionaux assurent des consultations d'orientation. Le nombre des conseillers-psychologues du B.U.S. travaillant à temps plein est très réduit (7 à Paris, 7 en province) et les vacations complémentaires faites par des psychologues scolaires demeurent en nombre limité.

Le tableau 17 donne les statistiques des examens pratiqués par les conseillers-psychologues du B.U.S.

**TABLEAU n° 17**

**France**

*Examens pratiqués par les conseillers-psychologues du Bureau universitaire de Statistique*

Examens	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Examens individuels	5 338	5 149	4 739
Examens collectifs	4 700	4 880	3 250

Se référant à l'année 1965-1966, le tableau 18 précise les niveaux de classes correspondant aux 5 149 examens individuels pratiqués.

TABLEAU n° 18

**France**

*Niveaux des classes correspondant aux examens individuels pratiqués par des conseillers-psychologues du Bureau universitaire de Statistique*

Etudiants	Classes terminales	Second cycle	1 <sup>er</sup> cycle (4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> )	1 <sup>er</sup> cycle (5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> )	Total
581	1 630	1 529	787	303	5 149

**b 3. Psychologues scolaires**

Comme il a été mentionné dans l'Exposé annuel précédent (1967), l'action des psychologues scolaires ne sera pas décrite dans le cadre du présent Exposé sur l'orientation. Il faut toutefois souligner à nouveau l'importance de cette action notamment dans l'observation des élèves du cycle élémentaire et le dépistage et la prévention des inadaptations, qui contribuent à une orientation positive et continue.

**3c. Exploitation - Suites - Corrélations statistiques**

**Ministère de l'Education nationale (1)**

**c 1. Contrôle statistique des solutions effectives adoptées par les élèves**

Il est imposé aux centres d'orientation scolaire et professionnelle de s'informer de la position effective à la rentrée scolaire des consultants examinés pendant l'année scolaire écoulée. Ce recensement s'est effectué pour l'année 1966-1967 dans une proportion de 72 %. Il constitue l'un des aspects essentiels de l'orientation continue. Mais il ne permet pas à proprement parler un contrôle de l'activité des centres d'orientation. En effet :

— le centre d'orientation s'efforce avant tout d'informer et d'éclairer la famille et le jeune sur les divers éléments à prendre en considération pour effectuer un choix raisonné; ces éléments portent sur les aptitudes et les intérêts du jeune lui-même comme sur les structures scolaires et l'état du marché du travail;

— l'avis d'orientation est élaboré par l'équipe d'orientation toute entière au sein des conseils scolaires, les conclusions du centre d'orientation scolaire et professionnelle constituent un élément parmi d'autres;

(1) Services d'orientation scolaire et professionnelle.

— après la décision prise par le conseil d'orientation, intervient la notification de l'affectation qui, parfois, peut être différente si les possibilités d'accueil imposent un choix parmi les élèves retenus pour une section déterminée. Mais, en dernier ressort, c'est à la famille et au jeune lui-même de prendre leur décision en toute connaissance de cause.

## c 2. Validation des épreuves employées

Il convient de se reporter aux publications du « B.I.N.O.P. » pour les travaux de validation de certaines épreuves utilisées dans les centres d'orientation scolaire et professionnelle. A titre d'exemple, on peut citer la validation des tests EC/11 et PM 38 (« Valeur des tests d'aptitude intellectuelle appliquée au cours moyen 2<sup>e</sup> année » — B.I.N.O.P. 1966, n° 2, pages 75-88). La valeur pronostique de ces deux tests appliqués deux ans auparavant à environ 120 garçons du C.M. 2 a été étudiée en fonction de critères de réussite scolaire. En outre, on a cherché à établir, d'après les réponses d'une centaine de jeunes gens, la relation entre les résultats à ces tests et le niveau scolaire ou professionnel atteint par les sujets au bout de 7 ans. On constate la valeur des tests d'aptitude dans cette perspective, bien que la réussite dépende aussi, pour une part importante, de facteurs de motivation.

## 4. Italie

### 4 a. Informations collectives et individuelles

#### a 1. Ministère de l'Instruction publique

Ce ministère a procédé à la 2<sup>e</sup> édition de l'opuscule « Tu, domani » (Toi, demain); il a distribué 540 000 exemplaires aux jeunes achevant leur scolarité obligatoire. Cet opuscule contenait un questionnaire sur les préférences concernant les choix scolaire et professionnel. Il a été ainsi possible de disposer de données complètes sur l'ensemble d'une génération scolaire. Distribué par les enseignants, cet opuscule a suscité un vif intérêt aussi parmi les familles qui ont demandé ultérieurement des informations plus complètes, sollicitant l'intervention des spécialistes des centres d'orientation.

88 % environ des intéressés ont répondu au questionnaire. 59,5 % d'entre eux ont indiqué avoir déjà pris la décision de poursuivre leurs études, alors que 18,6 % étaient encore dans l'incertitude au sujet de leur avenir immédiat, scolaire et professionnel. C'est en faveur de ce second groupe d'intéressés que s'exerce l'activité des spécialistes des centres d'orientation.

Outre la diffusion ci-dessus mentionnée, ont été distribués environ 100 000 exemplaires d'autres opuscules aux élèves des écoles secondaires supérieures par les soins des associations provinciales pour l'instruction technique. Le personnel enseignant a ensuite illustré le contenu de cette documentation : beaucoup de chefs d'établissements ont organisé des réunions de parents, des projections de films, des conférences et débats. Dans chaque province, s'est déroulée au cours du mois de mai la « Journée de la formation professionnelle » à l'initiative des associations provinciales pour l'instruction technique qui, ainsi qu'on le sait, assurent la gestion de la majeure partie des centres d'orientation, avec diverses manifestations, expositions, conférences, visites, etc...

Le ministère de l'Instruction publique a, en outre, poursuivi ses efforts en vue d'intéresser l'opinion publique, avec le concours de la presse et de la radio-télévision nationale, au problème du choix scolaire et professionnel des jeunes. Le tableau 19 indique le nombre des jeunes qui ont été touchés par cette action d'information collective.

TABLEAU n° 19

Italie

Nombre de jeunes ayant reçu des informations collectives

Années	1965	1966	1967
Nombre de jeunes	— (1)	556 000	640 000

(1) Chiffres non disponibles.

a 2. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale

Les activités déjà décrites dans l'Exposé annuel précédent (1967) ont été poursuivies en 1967. Le nombre de rencontres, tables rondes et journées d'études organisées au profit du personnel enseignant et des instructeurs, qui s'était élevé de 3 734 en 1965 à 4 319 en 1966, a atteint environ 4 500 en 1967. De même a été continuée l'action d'assistance et de conseil psycho-pédagogique, notamment par des interventions individuelles et de groupe en concomitance avec des opérations de contrôle de la formation professionnelle des élèves.

4 b. Examens

b 1. Ministère de l'Instruction publique

Il résulte des données disponibles que pour environ 80 % des jeunes, l'action d'information s'est révélée suffisante pour leur permettre d'assurer leur choix scolaire et professionnel, alors que les 20 % restants ont demandé l'intervention du personnel spécialisé des centres d'orientation professionnelle.

Dans la majeure partie des cas, l'action de ce personnel spécialisé s'est fondée sur un *examen collectif* de nature psychologique, suivi d'un *entretien individuel* avec le sujet (auquel, parfois, ont également participé les parents et les enseignants).

Pour un nombre restreint de cas (environ 5 % du nombre total) il a été nécessaire de recourir à des *examens individuels* plus approfondis avec l'intervention d'agents spécialisés (psychologues, médecins, assistants sociaux, etc...).

Le tableau 20 fait apparaître notamment l'accroissement très important du nombre d'examens individuels. Ce fait est dû à l'activité des centres qui, pour la première fois, ont conclu des accords avec l'école et qui avaient l'habitude d'exercer plutôt une action de conseil médico-psycho-pédagogique de nature individuelle.

TABLEAU n° 20

## Italie

Examens collectifs et individuels d'orientation  
effectués en 1965, 1966 et 1967

Examens	1965	1966	1967
Examens collectifs, psychologiques et d'aptitudes	130 000 (1)	150 000 (1)	185 000 (1)
Examens individuels, psychologiques et d'aptitudes	— (2)	7 091 (3)	32 775 (3)
Total		157 091	217 775

(1) Chiffre indicatif, il n'existe pas de donnée précise sur les activités exercées par les centres d'orientation qui ne dépendent pas des autorités scolaires.

(2) Chiffres non disponibles.

(3) Ce nombre se réfère uniquement aux examens individuels effectués par les centres des associations pour l'instruction technique; les examens collectifs effectués par ces centres ont été de 50 419 unités en 1965, de 72 486 unités en 1966 et de 96 000 environ en 1967.

## b 2. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale

Au cours de l'année 1967, les centres de psychologie du travail ont accordé leur aide médico-psychologique à 123 751 apprentis et à 11 582 élèves des cours de formation professionnelles, soit au total à 135 333 adolescents. Le tableau 21 fait ressortir l'évolution de ces examens.

TABLEAU n° 21

## Italie

Evolution du nombre d'examens médico-psychologiques  
(apprentissage et cours professionnels)

Catégorie	1965	1966	1967
Apprentis	137 002	136 938	123 751
Elèves des cours professionnels	43 910	19 613	11 582
Total	180 912	156 551	135 333

En outre, le service social a continué d'apporter sa contribution à cette action d'assistance, selon les principes déjà indiqués dans l'Exposé annuel précédent (1967). Le tableau 22 montre l'évolution des interventions des assistants sociaux en faveur des apprentis et des élèves des cours de formation professionnelle.

TABLEAU n° 22

**Italie**

*Intervention des assistants sociaux en faveur des apprentis  
et des élèves des cours de formation professionnelle*

Nature de l'entretien	1965	1966	1967
Entretiens relatifs aux antécédents des sujets	21 078	14 632	15 924
Entretiens avec les familles	4 552	6 299	3 310
Réunions de groupes :			
— avec les sujets	3 437	2 932	3 210
— avec les familles	2 618	1 778	—
Enquêtes auprès des familles	2 020	2 240	1 895
— sur l'ambiance du travail	1 334	1 310	2 007
— scolaire	154	258	1 515
Autres enquêtes	1 047	1 048	698
Examens individuels	544	550	368

Par rapport à l'année 1966, on constate en 1967 une augmentation des interventions individuelles auprès des élèves ainsi que des enquêtes scolaires et sur l'ambiance du travail. De même, ont été renforcées les interventions des organisations et institutions publiques et privées qui gèrent les cours de formation professionnelle avec un concours financier partiellement à charge du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

**5. Luxembourg**

Au cours des trois années considérées, le nombre des consultants (personnes ayant eu recours aux centres d'orientation professionnelle) a évolué ainsi qu'il est indiqué au tableau 23. Celui-ci fait apparaître une tendance à l'augmentation du nombre total des consultants, jeunes et adultes.

TABLEAU n° 23

**Luxembourg**

*Nombre de personnes ayant eu recours aux centres d'orientation professionnelle*

Consultants	1965	1966	1967
Nombre total	2 365	2 794	3 170
— adolescents à la recherche d'une activité non qualifiée	69	65	78
— adultes	132	100	230

Par rapport à l'ensemble des jeunes consultants, la proportion des jeunes gens a été de 68 % et celles des jeunes filles de 32 %.

**5 a. Informations collectives et individuelles**

L'action d'information s'est poursuivie en 1967 dans des conditions analogues à celles déjà décrites dans l'Exposé annuel précédent (1967).

**5 b. Examens**

La répartition des examens figure au tableau 24. On constate, au cours des trois années considérées, un accroissement sensible du nombre total d'examen et plus particulièrement du nombre d'examens psychologiques.

TABLEAU n° 24

**Luxembourg**

*Répartition des examens d'orientation professionnelle*

Examens	1965	1966	1967
Examens psychologiques	967	996	1 216
Examens physiques et sensoriels	1 323	1 356	1 412
Total	2 290	2 352	2 628

## 5c. Exploitation - Suites - Corrélations statistiques

Il ressort essentiellement des sondages effectués que 80 % environ des consultants se sont engagés dans une formation professionnelle au sein des entreprises ou dans des écoles professionnelles.

## 6. Pays-Bas

### 6a. Informations collectives et individuelles

Les efforts ont été poursuivis tout particulièrement en ce qui concerne l'information sur les professions qui constitue un élément fondamental de la préparation des jeunes à leur vie professionnelle et sociale.

Elèves de la classe terminale de l'enseignement « de base »

Le tableau 25 indique la répartition des activités relatives à la pré-orientation ou information générale donnée aux élèves de la classe terminale de l'enseignement « de base ».

TABLEAU n° 25

### Pays-Bas

Pré-orientation ou information générale donnée aux élèves  
de la classe terminale de l'enseignement de base

(en chiffres absolus et en %)

Nombre d'élèves	1965			1966			1967		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Ayant bénéficié d'une information sous la forme de :									
— expositions sur les professions	22 014	20 623	42 637	25 090	24 656	49 746	22 512	20 702	43 214
— informations dans le cadre scolaire	1 608	1 330	2 938	2 198	1 966	4 164	1 717	1 238	2 955
— autres réunions	—	—	—	54	52	106	190	54	244
— visites d'entreprises	3 918	275	4 193	1 440	265	1 705	515	58	573
— autres activités	139	101	240	90	37	127	122	90	212
<b>Total</b>	<b>27 679</b>	<b>22 329</b>	<b>50 008</b>	<b>38 872</b>	<b>26 976</b>	<b>55 848</b>	<b>25 056</b>	<b>22 142</b>	<b>47 198</b>
Nombre total d'élèves de l'enseignement « de base » âgés de 11 ans et plus (!)									
— valeur absolue	180 300	171 800	352 100	179 000	170 600	349 600	177 700	169 400	347 100
— pourcentage	15,4	13,0	14,2	16,1	15,8	16,0	14,1	13,1	13,6

(!) La baisse qui caractérise les chiffres de 1967 est due à l'augmentation du chômage des jeunes au cours de la même année. Les conseillers des jeunes qui s'étaient chargés tant du placement que de l'orientation professionnelle de ces jeunes ont été trop accaparés par les difficultés de l'emploi pour pouvoir consacrer un temps suffisant à l'orientation.

Le tableau 26 concerne l'information sur les professions données collectivement aux élèves de l'enseignement général au-delà du degré primaire et à ceux de l'enseignement technique de plein exercice.



TABLEAU n° 26

## Pays-Bas

Information sur les professions donnée collectivement aux élèves de l'enseignement général au-delà du degré primaire et à ceux de l'enseignement technique de plein exercice

Enseignement	1965			1966			1967		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Nombre d'élèves ayant reçu des informations :									
— primaire, complémentaire et primaire supérieur	35 577	33 705	69 282	27 635	30 297	57 932	20 099	21 895	41 994
— secondaire et préuniversitaire	832	1 835	2 667	2 054	2 858	4 912	2 519	3 224	5 743
— technique primaire	33 875	20 420	54 295	36 781	18 538	55 319	34 937	13 892	48 829
— formation des enseignants	163	312	475	224	453	677	647	538	1 185
— autres types d'enseignement	2 039	454	2 493	3 807	1 273	5 080	2 313	1 460	3 773
Total des élèves bénéficiaires	72 486	56 726	129 212	70 501	53 419	123 920	60 515	41 009	101 524
Population totale des écoles considérées :									
— primaire, complémentaire et primaire supérieur			313 800			313 200			318 800
— % des élèves bénéficiaires			22,1			18,5			13,2
— secondaire et préuniversitaire			211 300			215 900			225 600
— % des élèves bénéficiaires			1,3			2,3			2,5
— technique primaire			260 000			267 000			277 700
— % des élèves bénéficiaires			20,9			20,7			17,6
— formation des enseignants			28 300			29 200			30 100
— % des élèves bénéficiaires			1,7			2,3			3,9
— autres types d'enseignement			70 900			79 600			87 400
— % des élèves bénéficiaires			3,5			6,4			4,3
Population globale des écoles considérées (1)			884 300			904 900			939 600
Pourcentage des élèves bénéficiaires			14,6			13,7			10,8(1)

(1) Voir note (1) du tableau 25.

### Jeunes demandeurs d'emploi

Le tableau 27 indique la répartition des jeunes inscrits à leur sortie de l'école comme demandeurs d'emploi auprès des bureaux régionaux et qui ont bénéficié d'informations individuelles sur les professions.

TABLEAU n° 27

### Pays-Bas

Informations sur les professions données individuellement aux jeunes sortant de l'école et qui se sont fait inscrire comme demandeurs d'emploi auprès des bureaux régionaux

	1965			1966			1967		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Jeunes demandeurs d'emploi	30 254	9 905	40 159	31 711	9 733	41 444	40 385	7 389	47 774
Population active	3 489 200	1 063 700	4 552 900	3 581 300	1 081 900	4 663 200	3 572 400	1 096 500	4 668 900
% des jeunes par rapport à la population active	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,1	0,7	1

## 6 b. Examens

### b 1. Examens psychologiques

La répartition de ces examens figure au tableau 28.

TABLEAU n° 28

### Pays-Bas

Répartition des examens psychologiques

	1965	1966	1967
1. Personnes qui suivent un enseignement de plein exercice (1) :			
— bureaux régionaux de l'emploi	21 500	21 000	19 000
— bureaux privés subventionnés	(2)	62 000	68 500
— autres bureaux d'orientation	(2)	(2)	(2)
2. Personnes qui ne suivent pas un enseignement de plein exercice(2):			
— bureaux régionaux de l'emploi	7 500	8 000	8 000
— bureaux privés subventionnés	(2)	2 000	2 000
— autres bureaux d'orientation	(2)	(2)	(2)

(1) Chiffres arrondis.

(2) Chiffres non disponibles.

## b 2. Examens médicaux

En 1967, les bureaux régionaux de l'emploi ont effectué 227 examens médicaux (ne sont pas compris dans ce nombre, les examens médicaux effectués à la demande des agents des services de placement).

## b 3. Examens sociaux

En 1967, 15 000 examens sociaux environ ont été effectués par les bureaux privés subventionnés.

## b 4. Importance relative des consultations d'orientation professionnelle

A cet égard, l'Exposé annuel précédent contient un certain nombre de données chiffrées. Il n'est pas possible de compléter ces données pour l'année 1967, les statistiques faisant encore défaut. Cependant, une enquête a permis de déterminer la proportion de jeunes qui, en quittant l'enseignement primaire, ont bénéficié d'une consultation dans un centre d'orientation professionnelle : en 1966, environ 31 % des jeunes gens et 22 % des jeunes filles ont consulté ces centres (en 1961, ce pourcentage a été respectivement de 20 et de 11 %).

# B. ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (1)

## 1. Belgique

Les indications contenues dans le présent paragraphe concernent les activités d'orientation exercées par l'Office national de l'Emploi (O.N.E.M.) placé sous l'autorité du ministère de l'Emploi et du Travail. Ce n'est qu'à la demande de ce ministère que celui de l'Education nationale intervient en faveur des adultes pour assurer les examens d'orientation des personnes qui sont éloignées d'un centre médico-psycho-technique de l'O.N.E.M.

### 1 a. Informations collectives et individuelles

Les efforts consentis pour assurer une meilleure orientation ou une meilleure réorientation des travailleurs se traduisent en Belgique, comme dans d'autres pays de la C.E.E., par l'existence de centres de formation professionnelle accélérée pour adultes.

Ces centres permettent à des adultes d'acquérir une qualification professionnelle ou d'en changer si celle qu'ils possèdent devient inutilisable sur le marché du travail. Ils ont pour but d'assurer une adéquation aussi parfaite que possible entre les besoins du marché de l'emploi et les ressources en travailleurs.

L'Office national de l'Emploi informe tous les travailleurs de l'existence et des avantages de ces centres par les moyens qui ont été mentionnés dans le rapport précédent (radio, presse, affiches, mais surtout contacts individuels entre anciens stagiaires et candidats).

---

(1) Y compris les adolescents recherchant ou exerçant une activité professionnelle.

Cet effort a été particulièrement développé auprès des entreprises qui ont dû licencier leur personnel sans espoir de l'occuper à nouveau ultérieurement, par exemple, auprès des charbonnages qui ont arrêté leur production (10 puits en 1967, occupant au total 7 700 travailleurs). Grâce à cette information généralisée, l'O.N.E.M. a assuré la formation de 6 500 travailleurs dans 36 centres différents.

### 1 b. Examens

Le tableau 28 bis indique la répartition des examens d'orientation professionnelle et d'aptitudes effectués par le service médico-psychotechnique de l'Office national de l'Emploi.

TABLEAU n° 28 bis

#### Belgique

*Examens d'orientation professionnelle et d'aptitudes effectués par le service médico-psychotechnique de l'Office national de l'Emploi*

Examens	1965	1966	1967
Examens individuels d'orientation des adultes			
— handicapés physiques	127	51	316
— handicapés mentaux	367	152	102
— divers	(1)	(1)	234
Examens médicaux d'aptitudes	38 812	38 505	27 356
Examens collectifs en vue de l'admission dans les centres de formation professionnelle accélérée	2 097	2 594	2 306

(1) Chiffres non disponibles.

Il ressort du tableau 28 bis que le nombre total d'examens individuels et collectifs d'orientation des adultes n'a guère varié en 1967 par rapport à l'année précédente (il y a lieu de noter également que les effectifs du service médico-psychotechnique de l'O.N.E.M. n'ont pas subi de changement).

Les examens d'admission dans les centres de formation professionnelle accélérée sont à classer parmi les activités caractéristiques de l'orientation professionnelle puisqu'ils aboutissent, dans nombre de cas, à une décision qui n'est pas une simple acceptation de la demande du candidat stagiaire. L'examen d'aptitudes se transforme alors en examen d'orientation, le candidat ayant à choisir entre des métiers voisins de celui qu'il aurait souhaité exercer.

## 1c. Activité de tutelle - Résultats de la formation professionnelle accélérée - Surveillance

La valeur de la formation professionnelle des adultes ne dépend pas seulement du nombre de travailleurs formés, mais bien davantage du nombre de personnes qui, grâce à la formation reçue, ont pu retrouver une place convenable dans l'économie. Pour cette raison, l'O.N.E.M. poursuit son effort après que le stagiaire a terminé son cycle de cours dans un centre.

Un contrat régulier avec les anciens stagiaires et avec les employeurs qui les occupent permet, non seulement de constater si une stabilité d'emploi a été acquise grâce à la formation professionnelle, mais fournit en outre à l'O.N.E.M. des indications utiles sur la valeur de ses programmes et de son enseignement.

La durée des contacts avec ces anciens stagiaires n'est pas strictement fixée. Néanmoins, une surveillance obligatoire de l'activité des stagiaires est assurée durant une période de 13 mois après la fin de la formation. On admet, en principe, que le travailleur qui est occupé dans la profession apprise pendant 12 mois au minimum, s'est stabilisé dans son nouvel emploi et est parvenu à vaincre suffisamment les difficultés inhérentes à un début de carrière professionnelle pour confirmer sa promotion sociale et professionnelle. Ce stagiaire est réputé avoir réussi dans sa nouvelle profession.

Cependant, l'exercice d'un emploi durant une période inférieure à 12 mois ne doit pas automatiquement être considéré comme un échec; plusieurs facteurs, tels que la maladie, un accident de travail, le service militaire, ou le chômage, peuvent être la cause d'une interruption de l'adaptation fructueuse à la profession pendant un temps plus ou moins long, sans que le résultat final en soit influencé défavorablement.

Afin de permettre l'appréciation la plus exacte possible, n'ont été repris au tableau 29 concernant les résultats de la formation professionnelle que les cas pour lesquels la surveillance exercée pendant 13 mois a permis de tirer une conclusion. Les cas examinés ont trait aux stages de formation professionnelle terminés au cours du deuxième semestre 1965 et du premier semestre 1966 dans les centres placés sous gestion directe de l'O.N.E.M.

TABLEAU n° 29

### Belgique

#### *Vérification des résultats de la formation professionnelle*

Nombre d'adultes formés	Nombre de mois d'activité dans la profession apprise				
	moins de 3 mois	de 3 à moins de 6 mois	de 6 à moins de 9 mois	de 9 à moins de 12 mois	12 mois et plus
3 760	710	203	156	58	2 633

Il résulte notamment du tableau 29 que, sur les 3 760 cas examinés, 2 663 anciens stagiaires se sont stabilisés dans la profession apprise, ce qui donne un pourcentage de 70 % : parmi les 30 % restants, plusieurs autres cas de stabilisation se manifesteront ultérieurement.

Le pourcentage de personnes stabilisées est très variable d'une profession à l'autre. Voisin de 80 % pour les métiers de sténodactylographe, mécanicien-auto, tôlier-carrossier, électricien, menuisier, peintre, plombier, il tombe à 50 % pour les professions de piqueuse, plafonneur, carreleur, ouvrier de machines-outils.

Les très grandes différences de pourcentage, par profession, des formations terminées avec succès, doivent être attribuées surtout à la conjoncture économique au cours de la période considérée, à certains aspects du marché de l'emploi et au milieu social des stagiaires.

Dans 23 % des cas, le motif de l'arrêt du travail a été le « manque de travail ou le chômage ». Si l'on y ajoute le motif suivant : « a repris l'ancienne profession » ou « exerce une nouvelle profession » qui, en général, révèle que l'intéressé n'a pu être placé ou n'a pu demeurer occupé dans la nouvelle profession, on obtient un total de 613 arrêts, soit plus de 50 %, qu'il faut attribuer aux fluctuations de la conjoncture.

En bref, les résultats pour les branches du secteur industriel sont satisfaisants, sauf dans la « confection », où il s'agit exclusivement de main-d'œuvre féminine.

## 2. République fédérale d'Allemagne

En ce qui concerne les *informations professionnelles collectives* et les *examens* il y a lieu de se référer à ce qui a été dit plus haut : en Allemagne, pour ces tâches de l'orientation professionnelle, on ne distingue pas, dans les statistiques, entre les consultants « jeunes » et « adultes ». Pour ces derniers, quelques indications complémentaires sont fournies ci-après.

### 2a. Informations individuelles - Conseils professionnels individuels

Par rapport à l'année 1965-1966, le nombre des consultants « adultes » a augmenté de 72 749 unités, soit environ 39 %, ainsi qu'il résulte du tableau 30.

**TABLEAU n° 30**  
**République fédérale d'Allemagne**  
*Evolution du nombre de personnes à conseiller « adultes » (1)*

Catégorie	1964-1965			1965-1966			1966-1967		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
« Adultes » (1) à conseiller	104 030	79 330	183 360	105 030	82 200	187 230	148 202	111 780	259 982

(1) Personnes ayant terminé leurs études au cours d'années précédentes.

Parmi les 260 000 consultants « adultes » pour l'année 1966-1967, on compte seulement 76 000, soit 29 %, de personnes fréquentant des écoles professionnelles préparatoires ou spécialisées ou ayant achevé avec succès leur scolarité dans ces écoles. Sur les 112 000 consultants féminins, on en compte de même 48 000, soit environ 43 %. Environ 10 000 consultants étaient des étudiants ou des personnes ayant passé avec succès des épreuves terminales d'une école supérieure, en majeure partie des personnes du sexe masculin (environ 7 000). En ce qui concerne le nombre des consultants restants, il s'agit surtout de travailleurs exerçant déjà une activité professionnelle et qui s'efforcent d'obtenir une plus grande sécurité d'emploi, ils ont été informés par les services d'orientation professionnelle au sujet des possibilités de perfectionnement professionnel, de promotion professionnelle, de changement de profession et des aides financières de l'Institut fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage.

## 2b. Résultats de l'orientation

La répartition des adultes ayant reçu des conseils en vue du choix des établissements de formation figure au tableau 31.

TABLEAU n° 31

### République fédérale d'Allemagne

Répartition des « adultes » conseillés  
en vue du choix d'un établissement de formation

	1964-1965			1965-1966			1966-1967		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Total des consultants	104 030	79 330	183 360	105 030	82 200	187 230	148 202	111 780	259 982
Choix des établissements de formation professionnelle	30 820	20 130	50 950	31 060	20 770	51 830	44 576	28 589	73 165
Fréquentation d'une école supérieure	4 480	1 640	6 210	4 650	1 530	6 180	6 088	2 096	8 184
Fréquentation d'une école professionnelle préparatoire ou spécialisée	7 750	12 460	20 210	7 300	13 450	20 750	9 780	18 466	28 246
Autres informations ou conseils	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	68 728	37 833	106 561
« Adultes » non encore placés	2 970	1 640	4 610	3 360	2 150	5 510	5 562	3 462	9 024

(1) Chiffres non disponibles.

Alors que les « jeunes », de façon générale, désirent être placés à l'apprentissage ou pré-apprentissage ou cherchent à obtenir des informations ou des conseils au sujet d'une formation professionnelle dans une école, la plupart des consultants « adultes » souhaitent avant tout être conseillés sur les possibilités de changement ou de promotion professionnels. Le placement dans un centre de formation professionnelle d'entreprise ne joue relativement qu'un rôle plus réduit. En conséquence, la proportion des « adultes », par rapport à celle des « jeunes », qui ont été conseillés au sujet d'un emploi s'est révélée plus élevée. Le tableau 32 donne des renseignements et complète la vue générale précédente au sujet des conseils donnés aux « adultes ». Il fait apparaître notamment une augmentation de 35 % environ par rapport à l'année précédente du nombre total des consultants « adultes » recherchant un emploi au cours de l'année 1966-1967.

TABLEAU n° 32

**République fédérale d'Allemagne**

*« Adultes » ayant eu recours à l'orientation professionnelle en vue de trouver un emploi*

Catégorie	1964-1965			1965-1966			1966-1967		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
« Adultes » conseillés en vue d'un emploi	9 310	16 670	25 980	9 330	16 520	25 850	13 468	21 334	34 802

**3. France**

Au cours de l'année 1967, et avant que les nouvelles structures relatives à l'Agence nationale pour l'Emploi ne soient mises en application, l'information et le conseil pour adultes ont contribué de relever, au ministère des Affaires sociales, des services de Conseil professionnel.

Par ailleurs, les services de psychologie appliquée de l'Association pour la Formation professionnelle des Adultes ont poursuivi leur action d'information auprès du public et procédé aux divers examens psychotechniques qu'ils sont chargés d'assurer.

**3 a. Informations**

**a 1. L'information de masse**

Parmi les réalisations les plus importantes de l'Association pour la Formation professionnelle des Adultes (A.F.P.A.), il faut signaler l'exposition itinérante, organisée dans de nombreuses bases militaires ou dans les municipalités, à la demande des collectivités locales (à l'occasion de foires-expositions par exemple).

Cette expérience, lancée en 1964 et développée à partir de 1966, a touché dans



le milieu militaire un public que l'on peut estimer, pour l'année 1967, à environ 100 000 jeunes appelés du contingent. Depuis le mois de novembre 1967, elle s'est étendue aux Forces françaises en Allemagne, et devra atteindre en 1968 toutes les unités militaires stationnées en France et en Allemagne.

Destinée à faire connaître les possibilités et les méthodes des centres de formation des adultes, présentée avec le concours de moniteurs de l'A.F.P.A., l'exposition donne toutes indications utiles sur les conditions d'accès aux stages, le déroulement de la formation, le fonctionnement des sections, en même temps qu'elle présente certaines réalisations particulièrement représentatives du travail des stagiaires.

Parallèlement à cet effort, l'A.F.P.A. poursuit et développe la diffusion auprès du public de brochures sur les métiers enseignés, en même temps qu'elle saisit régulièrement la presse parlée et écrite de renseignements relatifs à la formation. C'est ainsi qu'elle dispose de communiqués hebdomadaires ou même quotidiens dans les journaux, qu'elle organise des émissions radiophoniques ou télévisées.

Dans le cadre de certaines émissions radiophoniques régionales, les services de conseils professionnels ont participé avec l'A.F.P.A. à la distribution d'informations sur l'emploi, ils ont tenté d'instaurer de courts débats entre personnes de qualifications différentes appartenant à la même branche d'activité économique (stagiaire de l'A.F.P.A., apprentis, ouvrier professionnel, contremaître...).

Par ailleurs, les échelons régionaux de l'emploi (chargés d'études et conseillers professionnels) ont procédé, au cours de l'année 1967, à des enquêtes et études monographiques sur certains groupes de métiers actuellement en cours d'évolution : comptabilité, secrétariat de direction, professions des assurances, métiers de l'hôtellerie, formes modernes de la distribution; transformation des matières plastiques; électronique; industrialisation dans le bâtiment. Ces études doivent prochainement faire l'objet d'une présentation adaptée au besoin actuel du public de connaître et d'apprécier l'organisation moderne de la vie économique et l'évolution des fonctions, liée aux transformations technologiques.

## a 2. L'animation de groupes

A l'égard des différents milieux au bénéfice desquels les services de conseil professionnel ont orienté leur action d'information collective, une réflexion a été engagée, qui doit permettre de mettre au point les méthodes les plus propres à en assurer l'efficacité.

Il ressort de cette recherche qu'à côté des formes classiques d'intervention pratiquées jusqu'alors, telles que conférences ou exposés sur l'emploi destinés à un large auditoire, d'autres moyens se révèlent plus adaptés : l'animation de groupes restreints, la causerie suivie de débats autour d'un thème choisi à la demande des participants réunis par une préoccupation commune ou par la similitude de leur situation économique ou professionnelle.

A l'appui de cette conclusion, une expérience faite dans un échelon régional de l'emploi montre que les demandes collectives sont en raison inverse du nombre des participants. Ce fait semble indiquer une implication personnelle plus grande lorsque le groupe est suffisamment homogène et permet des échanges à la fois plus libres et plus profonds.

Une autre constatation liée à la première, c'est que conseil professionnel et information collective ne sont pas deux modes d'intervention de nature différente. Il s'agit plutôt de deux moments d'un même processus, de deux étapes par où l'individu est conduit à clarifier les éléments du problème qui le concerne et à assimiler les données objectives qui doivent lui permettre de le résoudre.

### a 3. Informations individuelles données par les services de conseil professionnel

En donnant sous ce titre les consultations individuelles effectuées par les conseillers professionnels, on souligne le lieu qui vient d'être indiqué entre l'information collective et le conseil individuel. Il importe aussi d'éviter de désigner par le nom d'« examen » un mode d'intervention qui ne procède pas selon les méthodes en usage sous ce terme.

Le conseil professionnel est une opération complexe, une relation dynamique où, par le moyen de l'entretien, le conseiller et le consultant progressent ensemble vers une conscience plus claire du problème professionnel sous ses aspects psycho-sociologiques, en même temps que vers une appréciation plus juste et plus compréhensive des conditions sociales et économiques de sa solution.

Une recherche méthodique visant à analyser et à faciliter ce processus a été entreprise au cours de l'année 1967 et devra être poursuivie. Elle suffit à montrer que, par conseil professionnel, il faut entendre une aide d'une autre nature que celle de la simple transmission d'informations qui, par ailleurs, est pratiquée par le ministère des Affaires sociales dans le cadre des différentes instances : placement, formation professionnelle des adultes, services de jeunes, services départementaux du travail et de la main-d'œuvre.

Le tableau 33 montre la répartition des consultants des services du conseil professionnel depuis le début de l'expérience. Les chiffres relatifs à la première colonne regroupent les années 1962 à 1965, années pendant lesquelles les 10 échelons régionaux de l'emploi ont été créés successivement.

TABLEAU n° 33

#### France

#### Nombre de consultants des services de conseil professionnel

Consultants	de 1962 à fin 1965		1966		1967	
	chiffres absolus	%	chiffres absolus	%	chiffres absolus	%
hommes	11 314	82,5	6 021	75	6 771	72
femmes	2 398	17,5	2 007	25	2 639	28
Total	13 712	100	8 028	100	9 410	100

Il est à noter que le nombre des consultations n'est pas pris en considération, mais seulement celui des consultants qui ont pu bénéficier, selon les cas, d'un ou de plusieurs entretiens.

### 3 b. Ex a m e n s

Le tableau 34 précise la répartition des examens effectués par les centres psychotechniques de l'A.F.P.A. Il ressort notamment de ce tableau que le nombre total d'examens effectués en 1967 a marqué, par rapport à l'année précédente, une augmentation importante (environ 14 %) due principalement à l'accroissement du nombre d'examens de sélection et d'orientation des candidats à une formation professionnelle des adultes.

TABLEAU n° 34

#### France

*Répartition des examens effectués par les centres psychotechniques régionaux de l'A.F.P.A. (1)*

Catégorie	1965	1966	1967
Candidats à une formation professionnelle	65 823	69 985	81 634
— 1 <sup>er</sup> degré			
— techniciens	6 186	7 120	8 328
Diminués physiques candidats à une rééducation ou à un emploi	18 097	18 822	20 009
Industries privées et conversions	2 984	4 256	4 567
Demandeurs d'emploi examinés sur enquête des bureaux de main-d'œuvre	2 329	2 577	2 721
Divers et administration	4 395	5 395	6 003
Besoins propres de l'A.F.P.A. (1) (moniteurs et personnel)	1 500	1 531	1 939
Totaux	101 314	109 686	125 201

(1) A.F.P.A. : Association pour la Formation professionnelle des Adultes.

### 3 c. Exploitation - Suites des opérations d'information et de conseil

#### c 1. Association pour la Formation professionnelle des Adultes

A la suite de l'action d'information collective menée auprès des bases militaires par l'Association pour la Formation professionnelle des Adultes, on a relevé au cours des années 1966 et 1967 un accroissement très sensible des candidats entrés

en stage à la suite d'une inscription prise pendant leur service militaire. Pour l'exercice 1967, les stagiaires relevant de cette catégorie représentent environ 20 % du nombre des stagiaires des centres de formation professionnelle des adultes.

Il faut également noter que les activités consistant à suivre les stagiaires au cours du stage et à donner des conseils pédagogiques à l'intérieur des centres de formation se sont intensifiées dans le courant de l'année 1967.

A l'échelon central, ont été poursuivis les travaux d'étude des techniques utilisées par les centres régionaux (études de validation et de contrôle des méthodes, adaptation de ces méthodes à des problèmes nouveaux). Deux recherches consacrées aux suites à moyen terme de formations de nature différente (formation professionnelle d'adultes et formations techniques de niveau B.E.I. (brevet d'enseignement industriel) et B.P. (brevet professionnel) ont été poursuivies et sont actuellement en cours.

## c 2. Services de conseil professionnel

Une étude relative à la *répartition des consultants* ayant reçu en 1967 un conseil professionnel, permet de dégager des éléments caractéristiques dont les plus significatifs ont été résumés ci-après.

c 2.1. Le tableau 35 indique la répartition des consultants des services du conseil professionnel *selon l'âge et le sexe*. On peut noter que la tendance constatée en 1966 relative à l'accroissement de la clientèle féminine s'est confirmée et poursuivie en 1967, où elle représente 28 % de la population reçue contre 25 % en 1966 et 17,5 % jusque'en décembre 1965.

Cette population est souvent très jeune :

— moins de 20 ans	: 37 %	} 75 %
— de 20 à 25 ans inclus	: 38 %	

Ce pourcentage, bien qu'identique à celui de l'année précédente, masque des évolutions internes différentes selon les classes d'âges et le sexe.

On peut, en particulier, constater une croissance importante du nombre de jeunes filles de moins de 20 ans qui représentent près de 42 % de la population féminine reçue, contre 37 % en 1966, le pourcentage des jeunes gens d'âge correspondant accusant une légère augmentation (35 % contre 33 % en 1966).

c 2.2. L'enquête a également porté sur les *facteurs qui sont à l'origine des consultations*. On constate qu'un peu plus de 30 % des consultants effectuent une démarche auprès des services de conseil professionnel par l'intermédiaire des services de l'emploi; en outre, que près du 1/4 des jeunes gens sont adressés par les officiers-conseils, chargés au sein des Armées de préparer la réinsertion professionnelle des militaires du contingent.

On observe également un accroissement sensible du nombre des jeunes filles envoyées par les services de l'Agriculture : 15,7 % en 1967, contre 11,8 % en 1966.

TABLEAU n° 35

## France

Répartition des consultants <sup>(1)</sup> des services de conseil professionnel  
selon le sexe et l'âge (année 1967)

Groupe d'âge	M		F		T	
	chiffres absolus	%	chiffres absolus	%	chiffres absolus	%
moins de 20 ans	2 360	34,9	1 100	41,7	3 460	36,8
20 à 25 ans	2 684	39,6	881	33,4	3 565	37,9
26 à 30 ans	603	8,9	234	8,9	837	8,9
31 à 40 ans	646	9,5	261	9,9	907	9,6
41 à 50 ans	291	4,3	110	4,2	401	4,3
plus de 50 ans	81	1,2	22	0,8	103	1,1
Absence de renseignements	106	1,6	31	1,2	137	1,5
Total	6 771	100	2 639	100	9 410	100

(1) Le nombre des consultations n'est pas mentionné dans ce tableau (les consultants ont pu bénéficier de plusieurs consultations individuelles).

c 2.3. Le tableau 36 fait apparaître la *nature des informations* que le public vient demander aux services de conseil professionnel. Un tiers des consultants recherchent des informations portant sur les moyens de formation et de perfectionnement concernant les métiers de leur choix. Les hommes paraissent avoir souvent une idée plus précise de ce qu'il recherche. 36 % d'entre-eux (contre 27 % des femmes) s'informent uniquement sur les moyens de formation et de perfectionnement.

Au contraire, une proportion plus grande de femmes recherchent des informations plus complexes et un conseil d'orientation.

c 2.4. L'étude mentionnée ci-dessus a également porté sur la *durée de l'expérience professionnelle* au moment du conseil ainsi que sur *l'origine économique des consultants*. On constate notamment que 9,2 % des consultants ont effectué des stages ou travaillé pendant une durée inférieure à un an, 39 % ont travaillé pendant une durée de 1 à 6 ans et que 17,4 % ont travaillé plus de 6 ans.

TABLEAU n° 36

## France

*Répartition des consultants des services de conseil professionnel  
selon la nature de l'information recherchée (année 1967)*

Information recherchée	M		F		T	
	chiffres absolus	%	chiffres absolus	%	chiffres absolus	%
Demandes relatives aux moyens de formation, promotion ou perfectionnement	2 466	36,4	711	26,9	3 177	33,8
Demandes plus complexes (contenu des métiers, débouchés sur le marché du travail, etc.....)	4 195	62,0	1 878	71,2	6 073	61,5
Absence de renseignement	110	1,6	50	1,9	160	1,7
Total	6 771	100	2 639	100	9 410	100

C'est le secteur tertiaire qui compte le plus de consultants (47,30 % si l'on ne considère que la population active). Mais la répartition par sexe montre que le pourcentage est beaucoup plus élevé pour les femmes (65 %, contre 41,89 % pour les hommes).

Les femmes sont aussi plus souvent que les hommes originaires du secteur primaire (18,17 % contre 15,26 %).

Par rapport à l'année 1966, on a pu constater un fléchissement de la représentation du secteur primaire et à un moindre degré du secteur secondaire, au profit du secteur tertiaire.

c 2.5. La répartition des consultants, au cours de 1967, selon le *type de l'enseignement déjà suivi*, fait l'objet du tableau 37.

D'une manière générale, le niveau d'enseignement des jeunes filles et femmes qui recherchent un conseil professionnel est plus élevé que celui des garçons : près de 60 % d'entre elles ont suivi un enseignement secondaire (court ou long) ou un enseignement supérieur, contre un peu plus de 46 % des garçons.

Cependant, près de 20 % des hommes ont suivi un enseignement technique, contre 12 % environ des femmes.

Près du tiers de la population a reçu un enseignement primaire, et près du quart un enseignement secondaire long, 20 % se situant au niveau intermédiaire du cycle secondaire court.

La répartition des consultants entre les différents types d'enseignement présente enfin des différences régionales, ce qui laisse pressentir la diversité des problèmes de conseil qui se posent selon les régions considérées.

TABLEAU n° 37

France

Répartition des consultants des services de conseil professionnel  
selon l'enseignement déjà suivi (année 1967)

Type d'enseignement déjà suivi	M		F		T	
	chiffres absolus	%	chiffres absolus	%	chiffres absolus	%
primaire	2 250	33,2	724	27,4	2 974	31,6
secondaire court	1 357	20	572	21,7	1 929	20,5
secondaire long	1 469	21,7	801	30,4	2 270	24,1
technique court	862	12,7	258	9,8	1 120	11,9
technique long	458	6,8	62	2,4	520	5,5
supérieur	310	4,6	204	7,7	514	5,5
technique supérieur	19	0,3	5	0,2	24	0,3
absence de renseignements	46	0,7	13	0,5	59	0,6
Total	6 771	100	2 639	100	9 410	100

c 2.6. Enfin, la répartition des consultants pour l'année 1967, selon les modalités d'acquisition de la formation professionnelle, est mise en évidence au tableau 38. Il ressort notamment de ce tableau que plus de 51 % des consultants n'ont reçu aucune formation professionnelle (près de 61 % des femmes et de 48 % des hommes) et que 24 % seulement ont bénéficié d'un enseignement à plein temps dans un établissement d'enseignement technique.

TABLEAU n° 38

France

*Répartition des consultants des services de conseil professionnel selon les modalités d'acquisition de la formation professionnelle (année 1967)*

Modalités d'acquisition de la formation professionnelle	M		F		T	
	chiffres absolus	%	chiffres absolus	%	chiffres absolus	%
— sans formation professionnelle	3 232	47,7	1 604	60,8	4 836	51,4
— à temps plein, dans un établissement d'enseignement technique (public ou privé)	1 620	23,9	595	22,6	2 215	23,5
— apprentissage	346	5,1	22	0,8	368	3,9
— formation professionnelle des adultes	249	3,7	29	1,1	278	3
— cours du soir	133	2	24	0,9	157	1,7
— cours par correspondance	110	1,6	34	1,3	144	1,5
— autre mode de formation	1 024	15,1	293	11,1	1 317	14
— absence de renseignement	57	0,8	38	1,4	95	1
Total	6 771	100	2 639	100	9 410	100



#### **4. Italie**

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, les résultats obtenus sous l'impulsion et la tutelle du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale concernent essentiellement les jeunes en apprentissage et les élèves suivant des cours de formation professionnelle.

#### **5. Luxembourg**

Comme les années précédentes, le nombre des adultes qui ont eu recours aux centres d'orientation professionnelle en 1967 a été très faible par rapport à celui des jeunes. Ils s'est élevé à 230 (contre 100 en 1965 et 244 en 1966) sur un total de consultants (jeunes et adultes) de 3 170 (contre 2 365 en 1965 et 2 794 en 1966).

#### **6. Pays-Bas**

Les indications fournies dans l'Exposé annuel précédent (1967) sont toujours valables. Il est difficile de chiffrer les activités relatives aux informations individuelles sur les professions en faveur, d'une part, des jeunes et, d'autre part, des adultes. Cependant, un ensemble d'activités qui s'adressent directement aux adultes (parents d'élèves, personnel enseignant, militaires, etc...) bénéficie indirectement aux jeunes.

Le tableau 39 rassemble les principales données disponibles concernant les informations collectives sur les professions dispensées à des personnes adultes.

TABLEAU n° 39

**Pays-Bas***Informations collectives sur les professions dispensées à des personnes adultes*

	1965	1966	1967
Réunions destinées aux parents d'élèves			
enseignement primaire	4 092	5 523	4 990
— enseignement primaire complémentaire et enseignement secondaire	7 109	4 708	5 182
— enseignement technique primaire pour garçons	8 119	10 652	11 257
— enseignement technique primaire pour filles	2 898	3 633	2 934
— enseignement technique supérieur	—	151	—
— autres types d'enseignement	226	561	425
Total	22 444	25 228	24 788
Autres réunions	7 745	10 433	12 737
Personnes ayant pris part à des réunions axées sur l'information des jeunes	21 553	23 768	21 032
Nombre total de personnes informées collectivement	51 742	59 429	58 557
En pourcentage de la population active	1,1	1,3	1,3

## CHAPITRE II

### Evolution des dispositions législatives et réglementaires

L'évolution des tâches et des activités relatives à l'orientation professionnelle se traduit par des adaptations et des réformes qui, à la faveur de l'expérience, sont apportées aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Au cours de la dernière année considérée, on constate, en effet, que, dans la plupart des Etats membres, des mesures ont été adoptées ou projetées en vue d'aménager la réglementation. Ces mesures constituent à la fois le moteur et le reflet de l'évolution. Elles tendent, de façon générale, à élargir le champ d'action de l'orientation professionnelle, à renforcer ses instruments financiers et techniques et à perfectionner ses méthodes de fonctionnement. Il en est ainsi des mesures spécifiques adoptées en Belgique, en France, en Italie, et projetées en Allemagne et aux Pays-Bas. Ces différentes mesures sont résumées dans le présent chapitre.

Ainsi qu'il a été prévu dans l'Exposé annuel précédent (1967), il est probable que, pour répondre aux exigences de l'évolution actuelle et prévisible, l'action du législateur va se poursuivre au cours des prochaines années.

#### 1. Belgique

##### 1 a. Ministère de l'Education nationale

Les dispositions analysées dans l'Exposé annuel précédent n'ont pas subi de modification en 1967.

##### 1 b. Ministère de l'Emploi et du Travail

Aucun changement n'a été apporté en 1967 aux dispositions réglementaires relatives à la formation professionnelle et à la tutelle des jeunes ni au fonctionnement des services participant à divers titres aux activités d'orientation professionnelle.

En revanche le Service médico-psycho-technique qui assure les examens médicaux et psychologiques d'orientation, a vu ses effectifs presque doubler, du moins pour ce qui concerne les agents habilités à faire passer les examens psychologiques. Par un *arrêté royal du 15 décembre 1967*, le nombre de ses agents a été porté de 30 à 54, dont 14 psychologues universitaires et 38 assistants diplômés de l'enseignement technique supérieur. Les missions attribuées au centre médico-psycho-technique demeurent inchangées. Les indications ci-dessus ne concernent pas les médecins qui assurent les examens médicaux d'aptitudes en même temps que les examens médicaux d'orientation professionnelle.

#### 2. République fédérale d'Allemagne

Au cours de l'année 1967, aucune modification importante des dispositions législatives et administratives en vigueur n'est intervenue.

Cependant, il y a lieu de noter que le Parlement fédéral, par une résolution du 29 juin 1966, a invité le Gouvernement fédéral à lui soumettre un projet de loi

nouvelle sur le placement et l'assurance-chômage, dans le but « d'adapter cette loi aux progrès techniques et à l'évolution économique ». Cette résolution a incité le Gouvernement fédéral à insérer son plan de réforme dans le projet de « loi sur la promotion du travail » (« Arbeitsförderungsgesetzes » (AFG) qui se trouve actuellement en discussion au Parlement fédéral. Cette loi sur la promotion du travail doit remplacer celle sur le placement et l'assurance-chômage.

Dans ce projet de loi, les tâches de l'orientation professionnelle font l'objet de trois sous-paragraphes du deuxième paragraphe. Le projet adapte les dispositions concernant l'orientation professionnelle aux circonstances nouvelles. Voici un extrait de l'exposé des motifs de ce projet de loi.

L'orientation professionnelle est une activité continue qui embrasse la totalité de la vie professionnelle. La limitation de cette activité à une consultation unique des candidats à une profession, à l'achèvement de leur scolarité, est une notion dépassée. La nécessité d'opérations répétées d'orientation résulte, à l'égard des jeunes candidats à une profession des nouvelles formes d'éducation qui rendent nécessaire une décision professionnelle comportant de multiples aspects et, à l'égard des personnes qui exercent une activité professionnelle, de l'obligation d'adapter, de façon permanente, la carrière professionnelle. La notion d'orientation professionnelle sera expressément étendue aux problèmes liés aux changements de profession. Cela conduit à une application plus large de l'orientation professionnelle afin d'informer et de conseiller les adultes.

L'Institut fédéral est habilité à aider les consultants, avec leur accord et dans des cas particuliers, même après le commencement d'une formation professionnelle, si celle-ci est nécessaire pour atteindre un objectif professionnel adapté. Ainsi, le projet rejoint une exigence élevée qui existe depuis longtemps au sujet d'une assistance durable.

La notion antérieure de placement en apprentissage, compte tenu de la large contribution de l'orientation professionnelle à l'établissement des conditions d'éducation de diverses natures, a été remplacée par la notion de placement dans un établissement de formation professionnelle. Le pouvoir de l'Institut fédéral de confier à d'autres institutions le soin d'assurer le placement dans des établissements d'éducation doit disparaître.

L'adoption de cette loi n'est pas escomptée avant 1969.

### **3. France**

#### **3 a. Ministère de l'Education nationale**

Bien qu'elle ne se soit pas traduite par des effets immédiats, une disposition législative importante a été prise à l'égard des services de l'orientation scolaire et professionnelle. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'orientation en cours d'élaboration et n'entrera en vigueur qu'à la mise en application de celle-ci : *l'article 67 de la loi de finances du 17 décembre 1966* prévoit la prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement et d'investissements des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle au fur et à mesure de leur transformation en service d'Etat.

D'autre part, et sur un plan plus général, l'entrée en vigueur *au 1<sup>er</sup> janvier 1967* de la disposition de l'ordonnance du 6 janvier 1959 prolongeant *jusqu'à l'âge de 16 ans* la scolarité obligatoire, constitue une donnée nouvelle pour l'orientation. Bien que la scolarisation spontanée jusqu'à 16 ans et au-delà d'une forte proportion de la population scolaire soit d'ores et déjà atteinte, cette mesure à néanmoins conduit le ministère de l'Education nationale à prendre des dispositions particulières. Citons notamment :

— la création de « sections d'éducation professionnelle » en faveur d'élèves de plus de 14 ans sortant des classes de fin d'études primaires. Ces sections comportent douze heures hebdomadaires d'enseignement et vingt-huit heures d'initiation pratique dans une entreprise;

— l'institution pour une période transitoire de dérogations permettant à certains élèves de 14 ans d'entreprendre un apprentissage patronal;

— des instructions favorisant l'entrée des élèves de 14 ans fréquentant les classes de fin d'études primaires dans les collèges d'enseignement technique.

Enfin, intéressant à la fois l'orientation des adolescents et des adultes, a été promulguée *la loi d'orientation et de programme* sur la formation professionnelle, la promotion sociale et l'emploi *du 3 décembre 1966* : elle pose les fondements d'une politique concertée des moyens de formation destinée à assurer à tous une formation professionnelle et à organiser une éducation permanente.

### 3 b. Ministère des Affaires sociales

Par *ordonnance du 13 juillet 1967* a été créée l'Agence nationale pour l'Emploi. Elle a pour mission de mettre en œuvre, sous l'autorité du ministre des Affaires sociales, la politique de l'emploi décidée par le Gouvernement.

Cette Agence est chargée notamment de l'accueil et de l'information des travailleurs, de la prospection des emplois disponibles et du placement des demandeurs d'emploi, du fonctionnement de la Bourse nationale de l'emploi ainsi que des opérations préalables aux formations professionnelles.

La mise en place de cet organisme doit être échelonnée sur 3 ans. Dans une première phase, 6 centres régionaux couvrant 22 départements ont été créés, représentant environ 80 points de contact avec les usagers. La plupart de ces centres régionaux et départementaux sont d'ores et déjà dotés de services de conseil professionnel. Ceux-ci sont désormais rattachés aux sections locales de l'emploi au sein desquelles les conseillers travaillent en étroite collaboration avec les agents chargés du placement et de la prospection.

## 4. Italie

### 4 a. Ministère de l'Instruction publique

Les activités d'orientation scolaire ont marqué en 1967 une forte augmentation due à l'entrée en vigueur de la *loi n° 942 du 31 octobre 1966* qui favorise la création de services d'orientation scolaire et assure l'inscription de crédits budgétaires graduellement accrus au cours de la période quinquennale 1966-1970.

La formulation de cette loi doit également être considérée comme un reflet positif de la Recommandation de la Commission des Communautés européennes aux Etats membres, en date du 18 juillet 1966, relative au développement des services d'orientation.

Dans le but d'obtenir une application concrète de la loi, a été créée une *Commission centrale* présidée par le Secrétaire d'Etat et composée d'experts en la matière. La Commission a proposé de renforcer les services d'orientation au moyen de deux directives visant les objectifs suivants :

— étendre le réseau des centres d'orientation aux provinces qui en sont encore dépourvues;

— assurer un service aussi homogène que possible aux élèves et aux familles en utilisant des critères d'organisation uniforme.

Chaque centre d'orientation est en réalité autonome et, pour assurer une plus grande uniformité d'application, il doit présenter un programme d'activité, selon le schéma proposé par la Commission nationale. Par une circulaire appropriée, des directives ont donc été adressées aux services académiques de la province, mettant l'accent sur les critères de progressivité déjà mentionnés dans l'Exposé précédent.

#### 4 b. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale

Il convient de rappeler que des innovations importantes ont été introduites par la *loi n° 977 du 17 octobre 1967* au sujet de l'admission au travail et de la tutelle exercée sur le travail des enfants et des adolescents. Une partie de cette loi réglemente la visite médicale (articles 8-13).

A la différence de ce qui était prévu par l'article 4 de la loi n° 25 du 19 janvier 1955 concernant la réglementation de l'apprentissage, la visite médicale doit être préventive et périodique et assurée par le médecin de la Santé qui délivre à l'intéressé un certificat approprié à joindre au livret de travail.

Les mineurs qui ne sont pas reconnus aptes à un travail déterminé ne doivent pas y être admis et, s'ils y sont, dès lors qu'à la suite d'une visite de contrôle ils ne sont pas reconnus aptes, ils doivent être exclus de ce travail (article 12).

L'article 13 de la loi précitée a une importance notable du fait qu'il dispose que le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale peut promouvoir et autoriser l'institution et le fonctionnement de « centres d'orientation professionnelle des mineurs », ainsi que, de concert avec le ministre de la Santé, l'institution et le fonctionnement de centres de réadaptation physique et professionnelle des mineurs qui sont reconnus inaptes à des travaux déterminés lors de l'examen médical préventif ou de contrôle.

Conformément aux dispositions de la loi considérée, des congrès et des réunions ont été organisés dont les conclusions font actuellement l'objet de réalisations pratiques expérimentales pour l'application et la liaison des services médicaux et psychologiques et d'organismes spécialisés, au profit des mineurs en général (qui, bien qu'étant normaux, ne peuvent être facilement admis comme travailleurs) et surtout des diminués physiques et mentaux, dans le souci également de combler les lacunes dues à la difficulté de découvrir des travailleurs d'aptitude normale.

Sur le plan administratif, le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale a veillé à donner des instructions nouvelles et plus détaillées à ses propres organes périphériques, réglementant l'exécution du service d'orientation de manière plus adéquate et organique. A cette fin, la circulaire n° 23 du 19 novembre 1966 a précisé les destinataires du service parmi lesquels figurent les diminués physiques et mentaux admis aux cours professionnels en général ainsi que les travailleurs adultes en chômage admis à suivre des cours professionnels appropriés.

En ce qui concerne les rapports entre le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale et l'E.N.P.I. (Association nationale pour la Prévention des Accidents du Travail) dont dépendent les centres de psychologie du travail reconnus par ce ministère comme centres d'orientation professionnelle, une nouvelle convention datée du 20 juin 1967 est entrée en vigueur, qui régit complètement les rapports considérés, les délais et modalités des interventions individuelles, les destinataires du service d'orientation ainsi que les aspects administratifs des suites à donner aux opérations d'orientation.

## **5. Luxembourg**

Les dispositions analysées dans l'Exposé annuel précédent n'ont pas subi de modification au cours de l'année 1967.

## **6. Pays-Bas**

De même, la réglementation en vigueur aux Pays-Bas qui a été décrite dans cet Exposé n'a fait l'objet d'aucun changement en 1967.

Cependant, il convient de signaler que le Conseil de l'orientation professionnelle a adressé en 1967 au Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique une lettre insistant sur la nécessité, motivée par diverses raisons, d'une réglementation légale de l'orientation professionnelle. Dans ce sens, le Ministre a l'intention de consacrer à l'orientation professionnelle un chapitre du projet de loi relative à l'emploi.





### CHAPITRE III

## Organisation - Budget - Personnel

Dans la plupart des Etats membres, les ressources budgétaires consacrées aux services d'orientation scolaire et professionnelle ont marqué, au cours de l'année 1967, une tendance nettement croissante, ainsi que le soulignent les éléments statistiques rassemblés dans le présent chapitre. Ce fait capital témoigne de l'intensification des efforts des autorités responsables des Etats membres en vue de favoriser le développement des activités d'orientation.

### A. ORGANISATION - BUDGET

#### 1. Belgique

##### 1a. Ministère de l'Education nationale

Le tableau 40 fait apparaître l'évolution au cours des trois années considérées de la répartition des services d'orientation d'après le pouvoir organisateur.

TABLEAU n° 40

#### Belgique

*Répartition des services d'orientation professionnelle  
d'après le pouvoir organisateur*

Pouvoir organisateur	1965	1966	1967
Etat	56	62	65
Cabinets de consultation (1)	116	134	147
Provinces	22	24	25
Communes	7	8	9
Centres libres (catholiques)	74	90	90

(1) Ces cabinets sont installés dans les écoles desservies par les centres psycho-médico-sociaux.

Le budget de l'orientation professionnelle au ministère de l'Education nationale a atteint pour 1967 353 928 000 FB (budget ordinaire) et 45 000 000 FB (budget extraordinaire), soit au total 398 928 000 FB, contre 316 861 000 FB en 1966 et 240 427 000 FB en 1965.

## 1b. Ministère de l'Emploi et du Travail

L'organisation générale du service médico-psycho-technique de l'Office national de l'Emploi n'a pas été modifiée en 1967. Cependant, il convient de signaler qu'une augmentation du personnel est prévue pour 1968.

Le budget de fonctionnement de ce service s'élèvera désormais à environ 10 millions de francs belges, crédit consacré aux traitements du personnel, contre 5 500 000 francs belges, d'où il résulte que le montant de ce crédit va presque doubler.

Le budget relatif à l'achat du matériel s'est élevé à 600 000 francs belges. En outre, un crédit de 2 500 000 francs belges a été affecté à la réalisation d'une brochure et de plusieurs films.

## 2. République fédérale d'Allemagne

Au cours de 1967, aucune modification de la structure des services d'orientation professionnelle n'est intervenue.

Le tableau 41 indique les dépenses d'équipement matériel consacrées à l'orientation professionnelle, telle qu'elle figure à part dans le budget de l'Institut fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage.

**TABLEAU n° 41**  
**République fédérale d'Allemagne**  
*Répartition des dépenses d'équipement matériel*  
*relatives à l'orientation professionnelle*

*(en millions de DM)*

Affectation	1965		1966		1967	
	Dé- penses prévues	Dé- penses réelles	Dé- penses prévues	Dé- penses réelles	Dé- penses prévues	Dé- penses réelles
Mesures d'orientation concernant les professions et l'information professionnelle	3,65	3,1	4,1	3,9	4,5	4,0
Acquisition de méthodes et d'appareils pour les tests psychologiques, y compris l'entretien et les produits d'entretien	—	—	0,7	0,25	0,8	0,7
Prêts d'encouragement à la construction de foyers pour jeunes	3,0	3,6	3,0	3,28	3,0	2,6
Aides à la formation professionnelle	47,5	35,7	42,0	37,3	42,0	42,0

En 1967, les dépenses consacrées uniquement au personnel (salaires et rémunérations du personnel de l'orientation professionnelle) sont estimées à environ 53 millions DM contre 50 millions de DM en 1966.

### 3. France

#### 3 a. Ministère de l'Education nationale

##### a 1. Le Bureau universitaire de Statistiques

Son budget pour 1967, d'un total de 8 294 461 FF, présente une augmentation de 1 262 914 FF par rapport à 1966, et comporte notamment :

- 6 420 577 FF pour la rémunération du personnel à la charge de l'Etat;
- 1 518 717 FF pour le fonctionnement des services;
- 150 167 FF pour la production et la distribution des moyens généraux de documentation.

Il faut toutefois souligner que ce budget ne peut refléter l'effort considérable de production de documents d'information puisqu'un certain nombre de ceux-ci ne sont pas fournis gratuitement aux usagers.

TABLEAU n° 42

#### France

#### *Budget des services d'orientations scolaire et professionnelle pour l'année 1967*

(en francs français)

Catégorie	1967	Augmentation par rapport à 1966
Rémunérations des personnels (1)	24 130 939	+ 3 916 197
Indemnités et allocations diverses	1 216 422	+ 7 351
Traitement des personnels de l'Institut national d'Orientation professionnelle	3 795 609	+ 342 611
Subventions aux centres facultatifs	236 250	—
Total	29 379 220	—

(1) A l'exception du personnel administratif et de 10 postes d'assistantes sociales, attribués aux services d'orientation scolaire et professionnelle.

## a 2. Les services d'orientation scolaire et professionnelle

Par rapport à l'année 1966, on ne constate en 1967 aucun changement dans l'organisation administrative des services d'orientation scolaire et professionnelle qui se composent :

- d'un service de l'orientation au ministère de l'Education nationale : la Sous-Direction de l'Orientation;
- de 23 inspections des services d'orientation scolaire et professionnelle, à raison d'une inspection par académie;
- de 233 centres et 135 annexes réparties sur tout le territoire.

Le tableau 42 indique la répartition du budget des services d'orientation scolaire et professionnelle pour l'année 1967.

Il convient de noter l'augmentation sensible du montant global du budget en 1967 (plus de 29 millions de francs français) par rapport à 1966 et 1965 (respectivement un peu plus de 24 millions et de 21 millions de francs français). Cette augmentation porte essentiellement sur les dépenses relatives à la rémunération des personnels.

Les frais d'équipement et de fonctionnement sont couverts par les départements, le montant de la taxe d'apprentissage dont les centres d'orientation professionnelle bénéficient et les subventions diverses.

## 3 b. Ministère des Affaires sociales

### b 1. Organisation

La décentralisation de l'action d'information et de conseil professionnel, amorcée dès 1963, dans le but de faciliter l'accès de ces services aux utilisateurs, s'est encore intensifiée.

Des annexes des échelons régionaux de l'emploi ont été créées dans les 21 régions de programme; dans chacune de ces cellules, le chargé d'études, le conseiller professionnel et le secrétaire documentaliste travaillent en liaison avec l'échelon régional.

De plus, l'Agence nationale pour l'Emploi prévoit, dès sa création, l'implantation de nombreux services dotés de placiers-prospecteurs, de conseillers et d'informateurs à l'intérieur des départements, cette organisation devant couvrir l'ensemble du territoire d'ici à trois ans (en 1971).

### b 2. Budget

#### b 2. 1. *Services de conseil professionnel*

Un accroissement important des budgets d'équipement et de fonctionnement mis à la disposition des services est prévu dès 1968 pour répondre aux perspectives nouvelles de développement des actions d'information et de conseil professionnel lié à la mise en place de l'Agence nationale pour l'Emploi.

## b 2. 2. Association pour la Formation professionnelle des Adultes

Sous la réserve que le budget des services psychotechniques est, ainsi qu'il avait été indiqué l'année précédente, difficile à isoler de celui de l'A.F.P.A., il a été, pour l'année 1967 et pour l'ensemble des centres régionaux et des services centraux de psychologie appliquée (personnel, fonctionnement et investissements), de l'ordre de 12,2 millions de francs français, contre 10,2 millions en 1966 et 9 millions en 1965.

## 4. Italie

Le tableau 43 indique l'évolution de la répartition, selon le pouvoir organisateur, des centres d'orientation professionnelle au cours des trois années considérées.

TABLEAU n° 43

### Italie

Répartition des centres d'orientation professionnelle,  
selon le pouvoir organisateur

Pouvoir organisateur	1965	1966	1967
Centres gérés par les associations provinciales pour l'instruction technique	43	43 (1)	48 (1)
Centres de l'ENPI (2)	43	43	43
Centres institués par des collectivités locales (communes, provinces)	37	39	45 (1)
Autres centres	28	29	29
Total	151	154	165

(1) Certains centres disposent de plus d'une équipe de travail.

(2) Association nationale pour la Prévention des Accidents du travail.

## 4 a. Ministère de l'Instruction publique

Il ressort du tableau 43 que le nombre des centres gérés par les associations provinciales pour l'instruction technique est passé de 43 en 1966 à 48 en 1967. Ces centres exercent leur activité uniquement dans le cadre de l'école, alors que d'autres centres dépendent d'administrations provinciales et communales, des universités ou d'autres organismes et, bien qu'exerçant leur action également dans l'école, ils n'ont aucun contact officiel avec les autorités scolaires. La loi nouvelle mentionnée plus haut prévoit que les services académiques peuvent passer des

conventions avec les organismes qui gèrent des centres d'orientation : la convention et le financement correspondant sont subordonnés à la présentation d'un programme d'activité qui doit être approuvé par le ministère.

Les centres qui exercent leur activité dans le cadre de l'école ont été ainsi portés au nombre de 93 (dont 48 gérés par les associations provinciales pour l'instruction technique et 45 par les universités et des organismes locaux) tandis que le nombre des provinces dotées de services d'orientation s'est élevé à 61 (certaines d'entre elles disposent de plus d'un centre d'orientation). Les provinces qui sont encore dépourvues de service d'orientation sont au nombre de 32, principalement en Italie méridionale.

Pour l'année 1967, les dépenses se sont élevées à environ 1 200 000 000 de liras dont 726 480 000 liras à la charge du ministère de l'Instruction publique et environ 450 000 000 de liras à la charge des organismes ayant souscrit des conventions.

#### 4 b. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale

Il convient de rappeler qu'en ce qui concerne le coût des prestations, les remboursements prévus par la convention de 1967 déjà citée s'effectuent sur la base de 4 800 liras par tête dans le cas d'apprentis et de 5 700 liras lorsqu'il s'agit d'élèves des cours de formation professionnelle. Ces remboursements valent aussi dans l'hypothèse de « cas difficiles » pris en traitement par le service social des centres.

En ce qui concerne les crédits prévus par le budget du « Fonds pour la formation professionnelle des travailleurs » pour l'année financière qui va du 1<sup>er</sup> juillet 1966 au 30 juin 1967, ont été prévus : 750 millions de liras pour l'orientation professionnelle des apprentis et 350 millions de liras pour les élèves des cours de formation professionnelle, soit au total 1 100 millions de liras.

### 5. Luxembourg

Le montant du budget annuel alloué à l'orientation professionnelle pour l'année 1967 se situe à environ 330 000 francs luxembourgeois (non compris le traitement des fonctionnaires), soit un montant équivalent à celui de l'année précédente.

### 6. Pays-Bas

#### 6 a. Organisation

L'organisation de la Direction générale de l'Emploi, déjà décrite dans l'Exposé annuel précédent (1967), n'a pas subi de changement important au cours de cette année. Elle comprend un service central, 11 bureaux de district, 89 bureaux régionaux du travail et 44 bureaux locaux. L'activité d'orientation professionnelle relève de cette Direction générale ainsi que d'autres tâches parmi lesquelles figurent, depuis 1962, l'étude des professions et l'information sur les professions.

L'orientation professionnelle est pratiquée par des conseillers d'orientation; formés spécialement en cette matière, ils sont titulaires d'un diplôme et rattachés aux bureaux régionaux et locaux.

La Division d'orientation professionnelle du Service central assure l'instruction technique, effectue des recherches et en communique les résultats aux conseillers d'orientation. A cette fin, le Service central dispose de 4 sous-divisions formées, outre de personnel ordinaire, de 5 psychologues indépendants et d'environ 30 psychologues qui effectuent régulièrement des examens individuels.

A noter que la Division « Informations sur les Professions » ne forme que le personnel chargé d'assurer ces informations.

## 6 b. Budget

Pour les raisons indiquées dans l'exposé annuel précédent, il n'est pas possible de préciser le montant des dépenses imputé sur le budget de l'Etat et qui concerne les activités des centres d'orientation professionnelle rattachés aux bureaux régionaux de l'emploi.

Les sommes consacrées à l'information sont difficiles à évaluer. Toutefois, la priorité accordée au développement de l'information sur les professions se dégage assez nettement de l'évolution des dépenses consacrées durant les trois années considérées aux publications et à la création de nouveaux moyens d'information. Ces dépenses se sont élevées pour 1965, 1966 et 1967 respectivement à 164 000, 415 000 et 500 000 florins. Les prévisions pour 1968 atteignent également 500 000 florins.

Le montant des subventions accordées aux bureaux d'orientation professionnelle privés a été estimé à 3 200 000 florins pour 1967, contre 2 650 000 pour 1966 et 2 000 000 pour 1965.

## B. PERSONNEL

### 1. Belgique

#### 1 a. Ministère de l'Education nationale

1 a 1. Les effectifs du *personnel technique* se sont élevés de 965 en 1965 à 1 040 en 1966 et à 1 340 en 1967 (non compris le personnel administratif et les médecins qui travaillent à la prestation).

Les conseillers sont tous des psychologues universitaires. Les assistants sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur technique. La proportion est de 1 conseiller pour 2 assistants.

1 a. 2. Tous les agents bénéficient de stages, séminaires et supervisions individuelles assurés par les deux centres de formation (1 par régime linguistique). La formation et le perfectionnement visent toutes les techniques d'examen, notamment l'entretien non directif. Pour les conseillers-directeurs, on utilise la dynamique de groupe pour la direction associative.

## 1 b. Ministère de l'Emploi et du Travail

1 b. 1. Les effectifs se répartissent comme suit entre les six centres existants : 2 centres comportent 10 agents, 2 autres en comportent 8 et les 2 autres 6.

Dans chaque centre, le chef de centre et un psychologue sont tous deux diplômés universitaires; les autres agents sont des assistants en psychologie ou des assistants sociaux. Ces agents travaillent en collaboration étroite avec les médecins des bureaux régionaux.

1 b. 2. La formation s'est poursuivie en 1967 selon le programme mentionné dans l'exposé annuel précédent.

## 2. République fédérale d'Allemagne

2 a. Le tableau 44 indique l'évolution des activités des services d'orientation professionnelle au cours des trois années considérées :

TABLEAU n° 44

### République fédérale d'Allemagne

*Répartition des effectifs des services d'orientation professionnelle*

Catégorie d'agents	1965	1966	1967
Personnel technique (directeurs, conseillers d'orientation professionnelle de grade supérieur, conseillers d'orientation professionnelle)	1 518 (671) ( <sup>1</sup> )	1 666 (738)	1 603 (720)
Conseillers d'orientation professionnelle pour bacheliers et élèves d'écoles supérieures	89	98	106
Psychologues	117	121	131
Personnel auxiliaire	1 136	1 215	1 260
Total	2 860	3 100	3 100

(<sup>1</sup>) Entre parenthèses les effectifs femmes.

2 b. Le tableau 45 comporte la répartition du nombre total des « candidats à la spécialisation ».



TABLEAU n° 45

**République fédérale d'Allemagne**

*Répartition des « candidats à la spécialisation »  
(conseillers d'orientation professionnelle en cours de formation)*

Répartition des candidats	1965	1966	1967
Formation de base			
— hommes	57	84	62
— femmes	71	55	59
— total	128	139	121
Formation spécialisée			
— hommes	51	63	87
— femmes	49	79	53
— total	100	142	140
Nombre total des candidats à la spécialisation			
— hommes	108	147	149
— femmes	120	134	112
— total	228	281	261

Depuis la parution des « principes pour la sélection, l'admission et la formation des candidats à la spécialisation pour l'orientation professionnelle » (avril 1961), 548 candidats au total (dont 261 femmes) ont été nommés conseillers professionnels après avoir terminé avec succès leur formation.

**3. France****3 a. Ministère de l'Éducation nationale**

3 a. 1. Les principales données relatives à la répartition et à l'évolution des effectifs figurent aux tableaux 46, 47 et 48.

*Bureau universitaire de Statistique (B.U.S.)*

Le personnel du B.U.S., qui garde en 1967 le même effectif qu'en 1966, comprend 242 titulaires et 52 contractuels soit un total de 294.

Dans les établissements scolaires, des professeurs-délégués du B.U.S. diffusent la documentation, organisent des permanences documentaires et des séances d'information dans le cadre scolaire.

Ces professeurs-délégués sont au nombre de 1 169 en 1966-67 dans les lycées (1 161 en 1965-66).

TABLEAU n° 46

## France

Situation en 1967 de l'effectif du personnel du B.U.S. (postes budgétaires)

Personnel titulaire effectif		Personnel contractuel effectif	
Directeur	1	Documentaliste	3
Directeur adjoint	1	Documentaliste-assistant	9
Chef de service	6	Sous-bibliothécaire	8
Directeur régional	23	Aide-documentaliste et Secrétaire	14
Professeur	3	Commis	2
Documentaliste	32	Sténo et dactylo	14
Documentaliste-assistant	53	Employé de bureau	2
Secrétaire-documentaliste	39		
Commis	31		
Sténodactylo	35		
Agent de bureau	15		
Agent de service	3		

## Services d'orientation scolaire et professionnelle

TABLEAU n° 47

## France

Situation en 1967 de l'effectif du personnel d'orientation scolaire et professionnelle en fonction (postes budgétaires créés) <sup>(1)</sup>

Catégorie	Effectif	Catégorie	Effectif
Inspecteur principal	1	Assistante sociale	23
Inspecteur d'orientation	26	Secrétaire	285
Directeur de centre	248	Commis	40 (2)
Conseiller d'O.S.P.	992	Dactylo	333 (2)

<sup>(1)</sup> A l'exclusion des médecins d'orientation payés à la vacation.<sup>(2)</sup> A partir du budget de 1967, les postes administratifs créés réservés aux services d'orientation scolaire et professionnelle sont distincts à l'intérieur du budget rectoral. Les nombres cités correspondent à ces postes créés. Mais des postes supplémentaires, payés par le Rectorat, sont souvent mis à la disposition des centres : dans l'exposé précédent (1967), c'est le nombre de commis et de dactylos effectivement en fonction qui a été indiqué, ce qui explique l'apparente régression des effectifs.

TABLEAU n° 48

**France**

*Evolution du nombre de directeurs et de conseillers des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle (postes créés)*

Nature des postes	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Directeurs	209	219	248
Conseillers	785	875	992
Total	994	1 094	1 240

3 a. 2. On peut constater en 1967 une très nette augmentation du nombre des directeurs et des conseillers des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle.

Au nombre de 6 en 1967, les Instituts et centres de formation de conseillers d'orientation professionnelle contribuent à pourvoir ces postes créés, soit par une formation en 2 ans à partir du baccalauréat, soit en 1 an après la licence de psychologie. Le tableau 49 montre l'effectif des étudiants en formation dans les différents Instituts ou centres au cours de l'année 1967.

TABLEAU n° 49

**France**

*Effectif des étudiants en cours de formation en 1966-67 dans les Instituts et centres de formation de conseillers d'orientation scolaire et professionnelle*

Institut	Etudiants de 1 <sup>re</sup> année	Etudiants de 2 <sup>e</sup> année
Paris	70	64
Marseille	37	41
Lille	24	26
Bordeaux	21	18
Caen	17	14
Besançon	17	1
Total	186	164

En outre, deux nouveaux Instituts ont été créés en 1967 :

— à Lyon, dans le cadre de l'École Pratique de Psychologie et de Pédagogie de l'Université;

— à Strasbourg, dans le cadre de la Faculté des lettres.

### 3 b. Ministère des Affaires sociales

#### 3 b. 1. Services de conseil professionnel

Durant l'exercice 1967, le nombre d'agents des échelons régionaux de l'emploi est demeuré le même. Les conseillers professionnels ont dû assurer dans les mêmes conditions que par le passé l'information individuelle; ils ont, en outre, participé à l'action d'information collective ainsi qu'aux enquêtes et études monographiques sur l'emploi.

La recherche sur le Conseil dont il a été question au chapitre I a fait l'objet de plusieurs sessions et séminaires réunissant les conseillers contractuels et vacataires.

Par ailleurs, a été poursuivie l'action de perfectionnement de ce personnel avec le double objectif de former les conseillers aux méthodes d'« entretien » et de leur apporter des informations techniques sur le contenu des certains métiers ou postes de travail et sur l'évolution récente des branches industrielles.

#### 3 b. 2. Association pour la Formation professionnelle des Adultes (A.F.P.A.)

Le tableau 50 indique l'évolution de la répartition du personnel des services de psychologie appliquée de l'A.F.P.A.

TABLEAU n° 50

#### France

Répartition du personnel des services de psychologie appliquée de l'A.F.P.A. (1)

Catégorie d'agents à plein temps	1965	1966	1967
— Personnel technique			
— service central	47	47	49
— centres régionaux	203	226	249
— Personnel administratif			
— service central	23	22	19
— centres régionaux	125	128	120
Total	400	423	437

(1) A.F.P.A. : Association pour la formation professionnelle des adultes.

#### **4. Italie**

##### **4 a. Ministère de l'Instruction publique**

Par rapport à l'exposé annuel précédent (1967), il n'y a rien de particulier à signaler en ce qui concerne le personnel.

##### **4 b. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale**

4 b.1. Pour l'année 1967, le personnel technique des services d'orientation professionnelle comprenait : 87 psychologues, 141 conseillers d'orientation professionnelle et 43 assistants sociaux. Il convient d'y ajouter 426 médecins (spécialistes inclus).

4 b.2. Au cours de l'année 1967, différentes initiatives ont été prises en vue d'élever le niveau de la préparation professionnelle des agents. En effet, d'avril à septembre 1967, a été organisée une série de séminaires résidentiels pour la mise à jour des connaissances des aides-psychologues recrutés dans les centres de l'E.N.P.I. au cours des dernières années. Au cours de ces séminaires; des exposés ont été faits par des professeurs de psychologie qualifiés du Centre d'ergonomie de Monteporzio (Rome); ils ont de nouveau souligné la nécessité — valable pour toutes les professions mais à laquelle on ne saurait déroger pour la profession de psychologue, compte tenu de l'ensemble délicat des rapports humains et du fait que cette profession n'est pas encore suffisamment étayée par les structures académiques et professionnelles — de résoudre le problème de la formation et du perfectionnement professionnels. Pour ces motifs, les initiatives prises sont à considérer comme le début ou la reprise d'un programme qui, évidemment, évolue dans le temps mais au milieu de difficultés indéniables d'ordre méthodologique, administratif et d'organisation.

#### **5. Luxembourg**

En 1967, l'effectif des services d'orientation professionnelle est resté le même que l'année précédente (8 personnes).

#### **6. Pays-Bas**

Le tableau 51 indique la répartition des services pour les « jeunes » de l'ensemble des bureaux de l'emploi.

Le nombre de conseillers des jeunes (y compris les conseillers adjoints) est passé à 132 en 1967. Le nombre des psychologues n'a pas changé (9 au total).

Les bureaux d'orientation professionnelle privés subventionnés disposaient, à la fin de 1967, de 123 psychologues et conseillers d'orientation professionnelle (plus de la moitié de ce personnel est constitué par des psychologues).

En octobre 1967, a commencé le troisième et provisoirement dernier cours d'application pour conseillers d'orientation.

TABLEAU n° 51

**Pays-Bas**

*Répartition des effectifs <sup>(1)</sup> des services  
pour les « jeunes » des bureaux de l'emploi*

Catégorie	au 31 décembre 1965	au 31 décembre 1966	au 31 décembre 1967
Conseillers des jeunes <sup>(2)</sup>	74	71	74
Conseillers adjoints	52	55	58
Autres collaborateurs	68	64	61
Total	194	190	193

<sup>(1)</sup> Y compris les postes vacants.

<sup>(2)</sup> La qualification officielle de « conseiller des jeunes » n'existe que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1964.

## Fonctionnement - Perspectives

### A. METHODES DE FONCTIONNEMENT

#### 1. Belgique

##### 1 a. Ministère de l'Education nationale

La brochure « Méthodologie des centres psycho-médico-sociaux de l'Etat », publiée en 1966, est toujours en vigueur.

Les centres libres ont publié en 1967 une brochure de même importance sur leur problématique et leur méthode. Sauf la perspective philosophique et certaines applications psycho-pédagogiques, elle ne diffère guère de la méthode des centres de l'Etat. Il n'est pas possible de résumer l'une ou l'autre de ces brochures dans le présent exposé.

##### 1 b. Ministère de l'Emploi et du Travail

Les méthodes de fonctionnement employées depuis la création du service, n'ont pas subi de modifications cette année.

Tout le personnel s'est consacré entièrement aux tâches d'exécution qui se sont avérées extrêmement contraignantes. Certains membres du personnel ont consacré une partie de leur temps à la formation des placeurs dans le domaine de l'entretien psychologique et dans le domaine de la psychologie appliquée en général.

#### 2. République fédérale d'Allemagne

Pour l'année 1967, il n'y a pas de renseignement particulier à ajouter à la description résumée des différentes tâches techniques qui figurent dans l'Exposé annuel précédent. Au paragraphe suivant du présent chapitre, relatif aux études et aux recherches, est mentionné la création en 1967 d'un Institut de recherches. Par leur contenu, les travaux de cet Institut seront de nature à contribuer, à l'avenir, à l'amélioration des méthodes de fonctionnement des services d'orientation.

#### 3. France

##### 3 a. Ministère de l'Education nationale <sup>(1)</sup>

Les tendances sommairement décrites dans l'exposé annuel précédent se confirment pour l'année 1966-1967, notamment :

— le développement de l'information auprès des élèves terminant les études de premier cycle;

---

(1) Il s'agit ici des services d'orientation scolaire et professionnelle.

- le développement du travail d'équipe des conseillers d'orientation professionnelle avec les enseignants dans le cadre de colloques et de conseils de classe;
- la tendance confirmée à une prise en charge précoce des élèves se situant avant ou au moment de l'entrée dans le premier cycle;
- la systématisation fréquente de l'examen des élèves de classes de 3<sup>e</sup> par des interventions de plus en plus complètes.

Sur le plan des méthodes, l'évolution est nécessairement peu sensible d'une année à l'autre. Quelques aspects peuvent cependant être soulignés :

- enrichissement du contenu de l'examen collectif qui comprend souvent à la fois des épreuves d'aptitudes, des questionnaires d'intérêts, des tests de connaissances ainsi que d'autres types d'épreuves visant à apprécier les traits de caractère, les motivations, les attitudes;
- l'importance particulière prise par l'entretien dans le cadre de l'examen individuel d'orientation par rapport aux épreuves psychotechniques.

En résumé, tant par le contenu des interventions que par les modalités d'exploitation, le conseiller d'orientation scolaire et professionnelle approfondit surtout une action continue de caractère psycho-pédagogique auprès des élèves du premier cycle et joue le rôle de conseiller technique des enseignants pour tous les problèmes d'orientation scolaire et professionnelle.

### 3 b. Ministère des Affaires sociales

L'activité des services de conseil professionnel s'est poursuivie en 1967 selon les orientations indiquées dans le précédent exposé.

On a pu noter, au cours de cette dernière année, une stabilisation des échanges avec les organismes extérieurs et un renforcement des liaisons avec les divers agents des services de l'emploi (placiers prospecteurs, agents des bureaux d'information sur l'emploi, services de l'A.F.P.A.). Les conseillers professionnels se sont efforcés de rechercher un meilleur ajustement des interventions qui peuvent apparaître nécessaires au cours de la relation d'aide afin de lui assurer le maximum de continuité et d'efficacité.

## 4. Italie

### 4 a. Ministère de l'Instruction publique

Les résultats obtenus en 1967, grâce aux efforts accomplis par les autorités scolaires et par les spécialistes des centres d'orientation, sont assez satisfaisants. On doit noter avant tout une augmentation encourageante de la scolarité au-delà de l'âge de l'obligation scolaire : au cours de l'année scolaire 1967-68, plus de 80 % des élèves reçus aux examens ont continué les études.

Outre l'accroissement quantitatif, en soi positif, il convient de mentionner également un choix scolaire plus réaliste qui ressort des quelques chiffres ci-après : les inscriptions auprès des institutions professionnelles, qui étaient restées presque stationnaires au cours de la période triennale 1964-66, enregistrent une augmentation relative de 24 % de 1966 à 1967; les jeunes dont les inscriptions auprès des institutions techniques féminines étaient en constante diminution depuis environ cinq années, ont augmenté de 32,8 % de 1966 à 1967.



En dépit de la nette surabondance de personnel enseignant des écoles élémentaires les inscriptions à l'Institut de formation des instituteurs étaient en constante progression dans l'immédiat après-guerre; or, en 1966, les inscriptions en 1<sup>re</sup> année de cet Institut ont enregistré une diminution.

#### 4 b. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale

Aucun changement notable n'est à signaler pour l'année 1967 au sujet de l'évolution des méthodes de fonctionnement.

#### 5. Luxembourg

De même, au Luxembourg, les méthodes de fonctionnement n'ont pas subi de modifications importantes en 1967.

#### 6. Pays-Bas

Aucun changement important n'est à signaler pour l'année 1967.

### B. ETUDES ET RECHERCHES

#### 1. Belgique

##### 1 a. Ministère de l'Education nationale

Des études de contrôle sont en cours sur les modalités psychologiques de l'apprentissage :

- au début de l'enseignement secondaire pour les enfants de milieux socio-culturels défavorisés;
- pour ceux qui, dans l'enseignement technique, bénéficient de la méthode Romain;
- pour ceux qui, dans l'enseignement technique supérieur, bénéficient d'un enseignement programmé;
- pour les élèves dont la maturité motrice est retardée.

##### 1 b. Ministère de l'Emploi et du Travail

Le service médico-psycho-technique s'est livré en 1967 à une première étude de validation des tests utilisés dans les examens.

Sur la base des renseignements recueillis, de nouvelles études de validation seront entreprises très prochainement de façon à améliorer la valeur des pronostics d'adaptation émis par les psychologues du service.

L'effort sera poursuivi dans le domaine de la formation, en particulier à l'égard des nouveaux agents recrutés en 1968.

## **2. République fédérale d'Allemagne**

L'Institut fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage a, sur l'initiative de ses organes d'administration autonome, créé à Erlangen, au cours de l'été 1967. l'« Institut de Recherches sur le Marché de l'Emploi et les Professionns ». Cet Institut de Recherches est un organisme scientifique de l'Institut fédéral. Sa tâche consiste dans l'étude méthodique des données actuelles et dans l'appréciation de l'évolution future de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi. L'activité scientifique de l'Institut de Recherches doit permettre à l'Institut fédéral d'assumer plus facilement ses tâches croissantes concernant l'examen de l'évolution future. Les résultats des travaux sont, en outre, à titre de moyen d'orientation, à la disposition du public, avant tout des partenaires sociaux ainsi que des personnes intéressées en matière politique, économique et scientifique.

Au sein de cet Institut de Recherches, collaborent des spécialistes de différentes disciplines. Cet Institut est conseillé par un Comité d'experts scientifiques des différentes disciplines.

Les domaines d'activité sont les suivants :

- analyse globale et sectorielle des relations entre la croissance économique et l'évolution de l'emploi;
- étude des changements de la structure de l'emploi par secteurs et profession;
- étude conjoncturelle sous l'angle particulier du marché du travail;
- observation de l'évolution technique et de ses incidences sur le marché du travail;
- recherches sur le contenu des professions, les parentés professionnelles, les exigences des professions et leurs changements;
- travaux sur les problèmes des classifications et des systèmes;
- études sur les méthodes et détermination des bases statistiques de la recherche sur le marché du travail.

## **3. France**

### **3 a. Ministère de l'Education nationale (1)**

Les inspections des services d'orientation scolaire et professionnelle et de nombreux centres d'orientation scolaire et professionnelle participent activement chaque année à divers travaux de recherche. Ils sont souvent même à l'origine de recherches particulières dans le domaine de l'information ou de la psychologie appliquée; mais c'est le service de recherches de l'Institut national d'Orientation professionnelle qui conduit généralement les études au niveau national avec la participation des services d'orientation scolaire et professionnelle.

Le rapport d'activité de ce service pour l'année 1966-67 rend compte notamment de travaux entrepris dans les domaines suivants :

---

(1) Il s'agit ici des services d'orientation scolaire et professionnelle.

a 1. dans le domaine du niveau intellectuel et des aptitudes :

— échelle collective de niveau intellectuel : poursuite du dépouillement de la grande enquête sur le niveau intellectuel des enfants scolarisés entrepris par l'Institut national d'Etudes démographiques;

— établissement et publication de tests d'aptitude littéraires et scientifiques au niveau de la 3<sup>e</sup> (cf. B.I.N.O.P., [Bulletin de l'Institut national d'Orientation professionnelle], 1966.22/3);

— expérimentation de tests de compréhension verbale et de raisonnement mathématique au niveau de la classe de seconde (1<sup>ère</sup> année du second cycle secondaire);

— études sur l'évolution des aptitudes avec l'âge;

— élaboration de tests de connaissance au niveau de la 6<sup>e</sup> (1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle), de la 3<sup>e</sup> (4<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle) et des classes terminales du second cycle secondaire.

3 a. 2. *dans le domaine des intérêts et de la personnalité :*

— prolongement des études sur la psychologie différentielle des intérêts des élèves à la fin du 1<sup>er</sup> cycle, par l'élaboration de deux nouveaux questionnaires d'intérêts destinés aux élèves des deux dernières années du second cycle;

— poursuite de l'expérimentation des épreuves visant à apprécier l'anxiété en milieu scolaire à l'entrée dans le premier cycle.

3 a. 3. *Aspects différentiels de la psychologie génétique*

— édition du test Anagrammes (combinatoire);

— étalonnage de l'échelle du développement de la pensée logique (B.I.N.O.P. n° 5 — 1966).

3 a. 4. *Enquêtes et expériences*

— enquête d'opinions sur les connaissances littéraires et mathématiques nécessaires aux élèves pour l'accès en seconde;

— enquête nationale sur l'orientation à la fin de la classe de 3<sup>e</sup> : son dépouillement se poursuit et donne lieu à des études complémentaires et des post-enquêtes;

— recherche sur l'influence de l'origine scolaire sur les résultats au baccalauréat.

Cette énumération sommaire est nécessairement incomplète.

Signalons toutefois le numéro spécial du B.I.N.O.P. (Bulletin de l'Institut national d'Orientation professionnelle) de 1967 consacré aux « Aspects différentiels de la psychologie génétique ».

3 b. *Ministère des Affaires sociales*

Durant les trois années considérées, les échelons régionaux de l'emploi et les services de conseil professionnel ont été amenés à approfondir :

— la recherche sur les méthodes d'entretien psychologique, qui s'est poursuivie en 1967 (convention de recherche);

— les études pour une meilleure connaissance de l'emploi régional.

Ces études portent sur :

- l'évolution actuelle de certains métiers;
- la situation de secteurs professionnels déterminés;
- la connaissance des problèmes qui se posent à certaines catégories de travailleurs (jeunes, femmes, cadres, etc...)
- la connaissance de problèmes d'emploi particuliers, localisés dans certaines zones géographiques.

#### 4. Italie

##### 4 a. Ministère de l'Instruction publique

Au niveau central, outre les activités de la Commission centrale mentionnée plus haut, l'inspection pour l'assistance scolaire du ministère de l'Instruction publique qui coordonne, à l'échelon national, les activités des centres d'orientation, a développé son action dans divers autres domaines. Les activités de recherche, précédemment engagées, ont été développées en 1967. S'appuyant surtout sur les centres d'orientation périphériques les plus qualifiés, différentes enquêtes ont été effectuées sur les problèmes de l'orientation, par exemple: sur la mobilité des élèves des écoles secondaires pour vérifier jusqu'à quel point l'éloignement plus ou moins grand des institutions scolaires porte préjudice et limite le choix; sur les jugements des commissions d'examen à la fin de la scolarité obligatoire; sur les suites données par les intéressés aux conseils d'orientation. Certaines de ces enquêtes ont déjà été complétées, d'autres sont actuellement en cours de réalisation.

En 1967, s'est déroulé à Milan, à vingt ans de distance du premier (Turin 1948) le deuxième Congrès national d'études sur les problèmes de l'orientation scolaire et professionnelle qui a obtenu un succès flatteur.

Des experts italiens ont, en outre, participé à différentes autres manifestations d'un relief international, telles que la Table ronde à Salzbourg, le congrès de l'O.C.D.E. (Organisation de Coopération et de Développement économique) à Paris, intervenant dans les débats et apportant une contribution à la réussite de ces manifestations. De son côté, le Ministre de l'Instruction publique est intervenu lors des conférences organisées par le Conseil de l'Europe à Strasbourg en octobre 1967 et à celle organisée à Vienne par le Bureau international de l'Education (UNESCO) exposant des rapports sur le développement des services scolaires d'éducation.

Parmi les publications consécutives aux études et aux recherches, il y a lieu de mentionner :

- « *Formazione e Lavoro* » (Formation et Travail), n° 11 et 12, fascicules monographiques consacrés aux problèmes de l'orientation scolaire et professionnelle;
- « *La scelta delle facoltà universitarie* » (Le choix des facultés universitaires)
- « *Etudes et propositions sur l'orientation des jeunes dans le cadre du développement économique italien* » — Enquête Shell-Gênes 1967;
- « *Scuola e Orientamento* » (Ecole et Orientation) — Cahier n° 6 du Centre didactique national pour les rapports Ecole et Famille et pour l'orientation scolaire, Rome 1967;

— « Atti del Congresso nazionale sull'Orientamento scolastico e professionale » (Actes du Congrès national sur l'Orientation scolaire et professionnelle), Milan, 1967, par les soins de l'administration provinciale de Milan.

#### 4b. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale

Aucun élément important concernant les études et les recherches n'est à signaler pour l'année 1967.

### 5. Luxembourg

De même, au Luxembourg, il n'y a pas d'élément nouveau à mentionner à ce sujet.

### 6. Pays-Bas

Le projet mentionné dans l'exposé annuel précédent, qui a été confié à l'Institut de Recherches de Psychologie à Amsterdam, a fait en 1967 des progrès appréciables. Le rapport final est attendu avant la fin de 1968.

Par ailleurs, l'enquête sur la possibilité de prévoir la capacité professionnelle pratique s'est poursuivie en 1967. Le service central a, par ailleurs, travaillé à d'autres projets.

A la fin de 1967, la Commission qui est chargée d'étudier l'aspect médical de l'orientation professionnelle avait pratiquement terminé son rapport.

Le Comité central de coopération concernant l'orientation professionnelle et les informations sur les professions a, pour la deuxième fois, entamé une étude sur la répartition géographique des activités professionnelles aux Pays-Bas et, en particulier, de celles relatives à la consultation d'orientation scolaire à la fin de l'école primaire.

Enfin, il faut noter que les renseignements fournis dans l'exposé annuel précédent au sujet de l'étude des professions et des voies et moyens de formation professionnelle, sont toujours valables. Ces questions continuent de retenir tout spécialement l'attention des autorités responsables.

## C. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES ACTIVITES

### 1. Belgique

#### 1a. Ministère de l'Education nationale

On se propose d'ouvrir en 1968 des centres spécialisés pour les handicapés mentaux incapables de suivre la formation scolaire traditionnelle et qui doivent être orientés et formés progressivement vers un métier qui assure leur indépendance économique.

En outre, il y a 82 cabinets de consultation nouveaux à ouvrir pour faciliter l'intervention et pour que tout consultant trouve de l'aide dans un rayon de moins de 10 kilomètres.

## 1 b. Ministère de l'Emploi et du Travail

Le texte légal précisant les missions des centres psycho-médico-sociaux offre à ces centres une gamme étendue de possibilités d'action. Grâce à l'appoint de ses nouveaux agents, le service va donc pouvoir intensifier ses activités actuelles.

## 2. République fédérale d'Allemagne

Les évolutions à long terme dans les différents domaines du travail, de l'économie, de l'éducation et de la société, imposent à l'orientation professionnelle des exigences et des tâches nouvelles. Pour y satisfaire, il est nécessaire d'approfondir et d'élargir les efforts accomplis jusqu'à présent ainsi que les nouveaux objectifs. A cet égard, compte tenu des recommandations internationales (entre autres de la Recommandation de la Commission des Communautés européennes en date du 18 juillet 1966), une conception d'ensemble tendant à développer l'orientation professionnelle a été élaborée avec les objectifs suivants :

2 a. en ce qui concerne la *détermination des tâches générales* de l'orientation professionnelle :

- appel aux intérêts et aux questions d'éducation revêtant une importance pour les professions;
- extension du conseil sur le choix de la profession, limité techniquement et dans le temps vers une activité d'orientation poursuivie constamment et parallèlement à la vie professionnelle et ayant un contenu complet;
- prise en considération plus précise des exigences particulières des catégories de personnes différentes, des intérêts professionnels, des situations économiques;
- de même, efforts en vue d'une aide individuelle adaptée autant que possible et, en même temps, d'un service au profit du nombre de personnes nécessaire.

2 b. en ce qui concerne l'*amélioration des principes, des procédures et des moyens d'action* de l'orientation professionnelle :

- mise au point d'une méthodologie-type et extension systématique des informations professionnelles générales, spécialisées et appliquées;
- élaboration avant tout des informations psychologiques et systématiques sur les professions et les aptitudes professionnelles;
- poursuite et extension des études sur les développements des besoins des professions en jeunes générations;
- uniformisation systématique et affinement concernant surtout les conseils individuels, en outre, l'information professionnelle générale;
- révision des méthodes tendant à déterminer les aptitudes professionnelles.

2 c. en ce qui concerne l'exécution des *tâches techniques* :

2 c. 1. *l'information professionnelle* :

— au profit des *jeunes candidats à une profession* :

- recours précoce et poursuite constructive des entretiens scolaires;
- intensification des entretiens avec les parents, au moyen de lettres aux parents, de réunions, etc...
- utilisation plus systématique et en temps utile de la collaboration de l'école au moyen d'un soutien correspondant de son activité, en ce qui concerne l'insertion de la jeunesse dans le monde du travail et des professions;
- grâce à des aides en vue de la formation correspondante et une information constante du personnel enseignant;
- par l'octroi de moyens d'information plus étendus et surtout plus différenciés, de nature typographique et audio-visuelle.

au profit des *personnes ayant déjà quitté l'école* :

- orientation « suivie » surtout des personnes professionnellement désavantagées, des personnes mal placées ou de la jeunesse en danger (jeunes manœuvres, personnes ayant interrompu leur apprentissage, handicapés, jeunes des régions rurales, entre autres);
- mesures étendues en vue d'une information professionnelle et de suggestions aux personnes plus âgées exerçant déjà une activité professionnelle;

au profit de *toutes les catégories de personnes* :

- développement et élargissement ou présentation des brochures d'information professionnelle, des films etc..., sous des formes plus subdivisées qui concernent des groupes déterminés et différenciés de personnes;
- accroissement du nombre ou regroupement et organisation en temps utile des expositions sur les professions;
- extension des informations professionnelle grâce au moyen d'informations de masse, de la presse, de la radio, et de la télévision.

2 c. 2. *l'orientation professionnelle individuelle*

— création de condition d'organisation pour un recours renforcé à l'orientation aussi pour des catégories de personnes plus diverses et nombreuses (jeunes handicapés, personnes exerçant déjà une activité, personnes qui aspirent à une promotion professionnelle), au moyen de bureaux annexes des bureaux de main-d'œuvre, permanents et supplémentaires, de l'accroissement des horaires de consultation etc...;

— action organisée et poursuivie par étapes successives (au moins deux étapes) en règle courante, d'une durée moyenne accrue (30 minutes);

— amélioration méthodique de l'orientation au moyen de l'élaboration de procédures plus efficaces de conduite des entretiens en faisant davantage appel, entre autres, à des procédures psychologiques et de diagnostics des aptitudes.

2 c. 3. *l'octroi de possibilités de formation professionnelle*

— extension de l'aide au placement au-delà des professions « reconnues » pour une formation dans l'entreprise, également pour celles concernées par les cours

d'éducation scolaire et, en outre, par les voies de formation en rapport avec des entreprises ou des associations et par les nouvelles formes d'éducation (comme la formation par degré successif);

— amélioration du placement individuel grâce à la détermination directe et élargie des qualités des postes de formation, au moyen d'une collaboration encore plus étroite avec les organisations économiques ainsi qu'avec les représentants des partenaires sociaux.

#### 2 c. 4. *la promotion professionnelle*

— poursuite des travaux sur les réglementations fondamentales par une adaptation permanente aux circonstances nouvelles et aux besoins futurs.

2 d. au sujet de la *qualification correspondante du personnel technique* de l'orientation professionnelle :

— nouvelle amélioration de la formation des « candidats à la spécialisation » et perfectionnement du personnel spécialisé;

— formation et perfectionnement du personnel technique pour des tâches spécialisées (orientation des personnes handicapées, des adultes etc...) ainsi que pour les fonctions de direction;

— rendre plus disponibles les cadres dirigeants pour leurs tâches de direction toujours plus importantes, différenciées selon les régions et plus complexes et difficiles.

En liaison avec les « Directives sur l'orientation professionnelle » qui ont été établies entre-temps et dans lesquelles la conception fondamentale et les procédures de travail de l'orientation professionnelle ont été réunies, on prépare actuellement des « Instructions techniques pour l'exécution des tâches de l'orientation professionnelle auprès des bureaux de main-d'œuvre ».

### 3. France

#### 3 a. Ministère de l'Education nationale

Les perspectives d'évolution des services d'orientation scolaire et professionnelle et des services du Bureau universitaire de Statistique sont celles d'une réforme de l'orientation dont les travaux préparatoires sont en cours d'élaboration.

#### 3 b. Ministère des Affaires sociales

Dans le cadre de la rénovation des services qui s'engage avec l'instauration de l'Agence nationale pour l'Emploi, l'activité d'orientation professionnelle des adultes sera décentralisée et liée organiquement aux sections locales de placement.

Les 90 postes nouveaux de conseillers professionnels prévus pour 1968 sont affectés aux régions où s'implante progressivement l'Agence. Les tâches d'information, d'orientation et de placement s'articuleront étroitement au sein de ces services opérationnels.

Les 10 échelons régionaux de l'emploi se consacreront aux fonctions d'étude et de documentation sur l'emploi et les professions.

Deux conseillers professionnels, maintenus auprès de chacun de ces services, auront notamment pour tâche de participer aux études nécessaires aux activités d'information et de conseil et d'élaborer une documentation adaptée aux besoins du public et des services de l'Agence.



#### **4. Italie**

##### **4a. Ministère de l'Instruction publique**

Les efforts de ce ministère vont être poursuivis dans la direction déjà prise du fait que l'organisation des services d'orientation scolaire est déjà axée dans l'esprit de la Recommandation communautaire bénéficiant des encouragements des réunions d'experts et des résultats déjà atteints.

Dans le but d'étendre le réseau des services également aux provinces qui en sont actuellement dépourvues et éloignées des centres universitaires, ce ministère accorde actuellement un certain nombre de bourses d'études permettant de fréquenter les cours universitaires appropriés d'une durée triennale : en 1967-68, 56 boursiers appartenant à 21 provinces de l'Italie méridionale ont bénéficié de ces facilités.

##### **4b. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale**

Sur le plan financier, le montant des crédits budgétaires s'élèvera en 1968 à plus de 1 200 millions de liras (dont 800 millions destinés à l'orientation professionnelle des apprentis, 400 à l'orientation des élèves des cours professionnels et 10 millions pour les interventions médicales et psychologiques en faveur des travailleurs invalides ou infirmes civils.

Quant aux innovations et aux tendances d'évolution sur le plan opérationnel, des instructions ont déjà été données aux institutions et aux offices intéressés par la circulaire ministérielle n° 16 du 26 avril 1968 qui prévoit, entre autres, une action plus approfondie du personnel administratif (placeurs, fonctionnaires des offices du travail) dans la phase de « préorientation » des travailleurs.

Des instructions et éclaircissements qui placent le service d'orientation professionnelle dans le cadre d'une nouvelle discipline, ont été précédés d'expériences réalisées dans quelques zones du pays, comme, par exemple, dans la province de Bologne. Ces expériences ont permis de mettre en œuvre une méthode plus moderne et efficace d'orientation professionnelle qui, bien que tenant compte des conditions socio-économiques particulières de l'Italie, veut s'inspirer des principes de la Recommandation de la Commission des Communautés européennes en date du 18 juillet 1966.

#### **5. Luxembourg**

Il est probable que les activités de l'orientation professionnelle se dérouleront, au cours de la prochaine année, sans changement important par rapport à la dernière année de la période de référence.

## 6. Pays-Bas

Les perspectives d'évolution des activités de l'orientation professionnelle sont analogues à celles mentionnées dans l'exposé annuel précédent. Les possibilités d'extension seront probablement assez limitées, tant en ce qui concerne notamment l'augmentation des moyens budgétaires, du nombre des conseillers, l'amélioration de leur formation et le développement de l'information sur les professions.

En ce qui concerne l'étude des professions et des fonctions, une première initiative a consisté, d'une part, à apprécier les bases et les méthodes et, d'autre part, à déterminer la forme, le contenu et surtout la valeur utilitaire pratique du matériel d'information élaboré.

Cette initiative est née de la conviction que l'étude des professions en elle-même, ainsi que la création du matériel d'information correspondant posent, l'une et l'autre, des exigences particulières sur le plan des compétences, qui ne sont pas toujours facilement conciliables. On s'efforce, à l'heure actuelle, d'aboutir à une conception nouvelle de la politique de formation, dans laquelle figureront, en bonne place, tant l'étude théorique que l'étude pratique des professions.

Dans un premier stade, on a chargé deux fonctionnaires de la division « Etude des professions et information sur les professions » du ministère des Affaires sociales et de la Santé publique d'effectuer un examen critique des bases et des méthodes existantes. En outre, un haut fonctionnaire a été chargé de mener une enquête sur l'utilisation dans les bureaux de placement du matériel d'information existant. Les résultats de cette enquête qui portera sur l'ensemble des bureaux de placement seront probablement connus à la fin de 1969.

Entre-temps, l'université de Nimègue a terminé une série de trois enquêtes sur le processus d'orientation professionnelle, qui ont été effectuées à la demande du ministère des Affaires sociales et de la Santé publique. Dans l'ordre chronologique, ces trois enquêtes ont porté respectivement sur : l'arrière-plan de l'orientation professionnelle en général, le rôle des parents dans l'orientation professionnelle de leurs enfants et l'orientation professionnelle des jeunes qui vont travailler immédiatement après l'école primaire.

En plus du rapport établi par les enquêteurs de l'université de Nimègue, un ouvrage a été publié « Het verborgen talent » (« Les talents cachés ») qui traite du type d'enseignement choisi, des aptitudes scolaires et du milieu. Il constitue le compte rendu d'une vaste enquête sociologique qui a été effectuée par l'université de Leyde avec l'appui notamment du ministère des Affaires sociales et de la Santé publique. On commence actuellement à faire la synthèse des abondantes données dont il a été question précédemment. Il s'agit de résumer l'ensemble des dernières connaissances acquises en matière de processus d'orientation professionnelle ainsi que les conclusions concrètes susceptibles d'être tirées sur le plan de la politique d'orientation.

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

1036\* / 1 / X / 1969

---

FF 5,50    FB 50,—    DM 4,—    Lit. 620    Fl. 3,60    £ 0.8.0    \$ 1,00

---